



Observatoire social 2024

Version synthétique, chiffres clés

Financé par

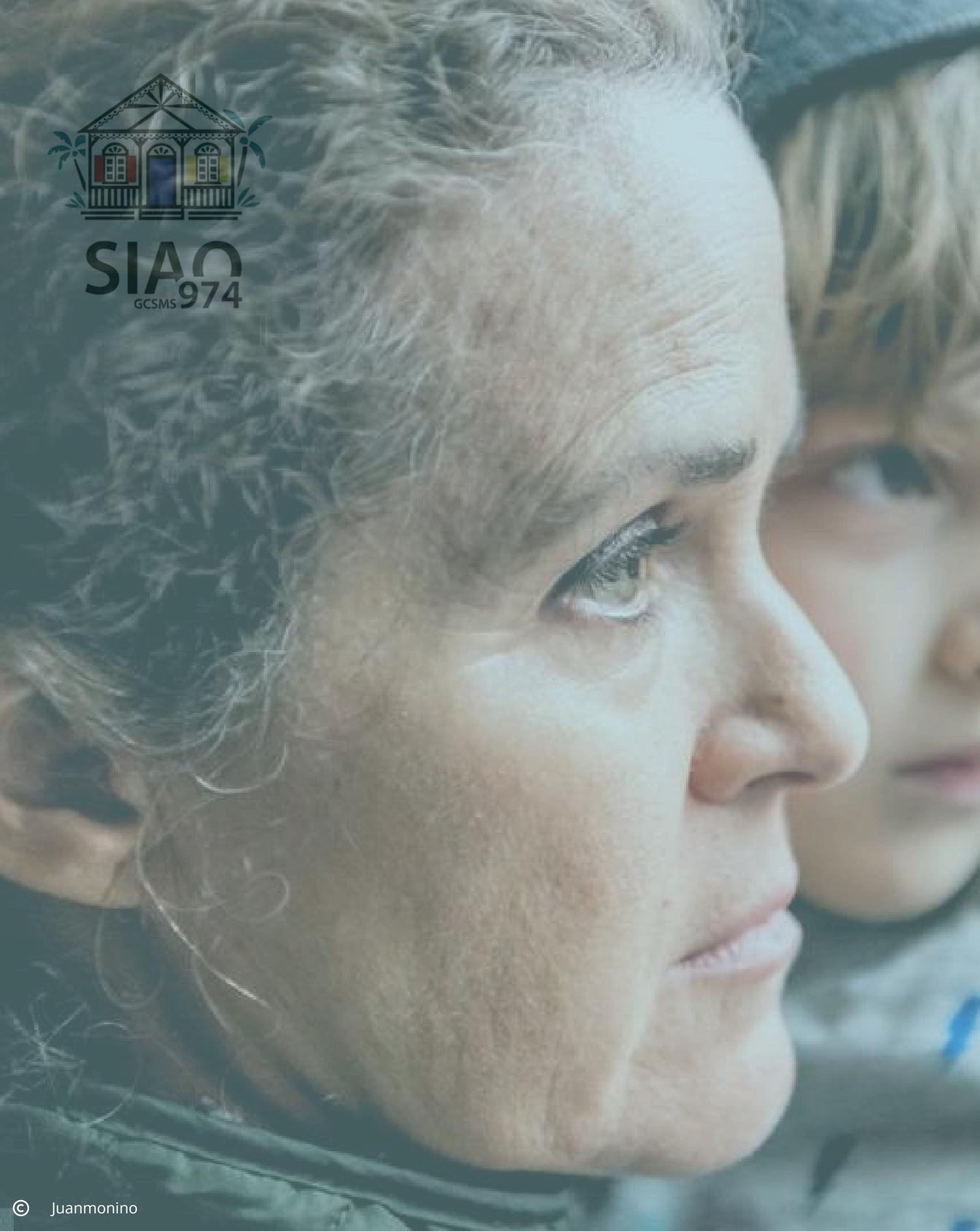


Sommaire

1 - Les chiffres clés.....	p.4
2 - Le 115 et la mise à l'abri en hébergement.....	p.5
Les différents dispositifs de mise à l'abri à la Réunion.....	p.6
Activité de la plateforme 115.....	p.7
Les demandes d'hébergement d'urgence.....	p.8
Typologie des ménages sur l'ensemble des demandes.....	p.9
Focus sur les Service d'Accueil d'Urgence Temporaire (SAUT).....	p.10
Focus sur les Pensions-Gîtes-Hôtels (PGH).....	p.12
Focus sur les CHAU.....	p.16
Focus sur les ADN.....	p.18
3 - L'hébergement d'insertion et l'accès au logement.....	p.19
Le pôle insertion logement.....	p.20
Les différents dispositifs d'hébergement d'insertion.....	p.21
Les différents dispositifs de logement adapté/accompagné.....	p.22
Les nouvelles demandes au SIAO.....	p.23
Les réponses apportées.....	p.24
Nombre et motifs de sorties en 2024 - Pôle logement.....	p.25
Nombre et motifs de sorties en 2024 - Pôle insertion.....	p.26
4 - La Plateforme Territoriale d'Accompagnement (PFTA).....	p.27
Les saisines.....	p.28
Profil des personnes	p.29
Les situations au moment de la saisine.....	p.31
Les indicateurs de complexité.....	p.32
Les réponses apportées en 2024.....	p.33
5 - Référent Jeunes.....	p.34
Les chiffres clés 2024 : typologie, situations financières,	p.35
Orientations, préconisations.....	p.36
6 - Conclusion et recommandations générales.....	p.38



SIAO
GCSMS 974



Les chiffres clés 2024

Les chiffres clés 2024

Le 115 et mise à l'abri

63 997 appels reçus

75 % des appels décrochés

26 632 demandes d'hébergement

68% des demandes pourvues

Hébergement d'insertion

975 nouvelles demandes avec préconisations d'hébergement

279 orientations
214 admissions
237 personnes

Accès au logement

804 nouvelles demandes avec préconisations logement

338 orientations
253 admissions
349 personnes



SIAO
GCSMS 974



Le 115 et la mise à l'abri

Les différents dispositifs de mise à l'abri à la Réunion

UN DISPOSITIF GÉNÉRALISTE

Les Centres d'Hébergement et d'Accueil d'Urgence (CHAU) - tout type de public - 159 places en 2024

DES DISPOSITIFS DÉDIÉS

Les Abris de Nuit (ADN) - Personne seule et sans enfant, pour une nuit - 27 places en 2024, dont 3 places dédiées aux femmes

Les Services d'Accueil d'Urgence Temporaire (SAUT) - Femme avec ou sans enfant, victime de violence conjugale ou intrafamiliale
60 places en 2024, dont 21 places en appartements dits "perspective" et en diffus

UNE SOLUTION ALTERNATIVE

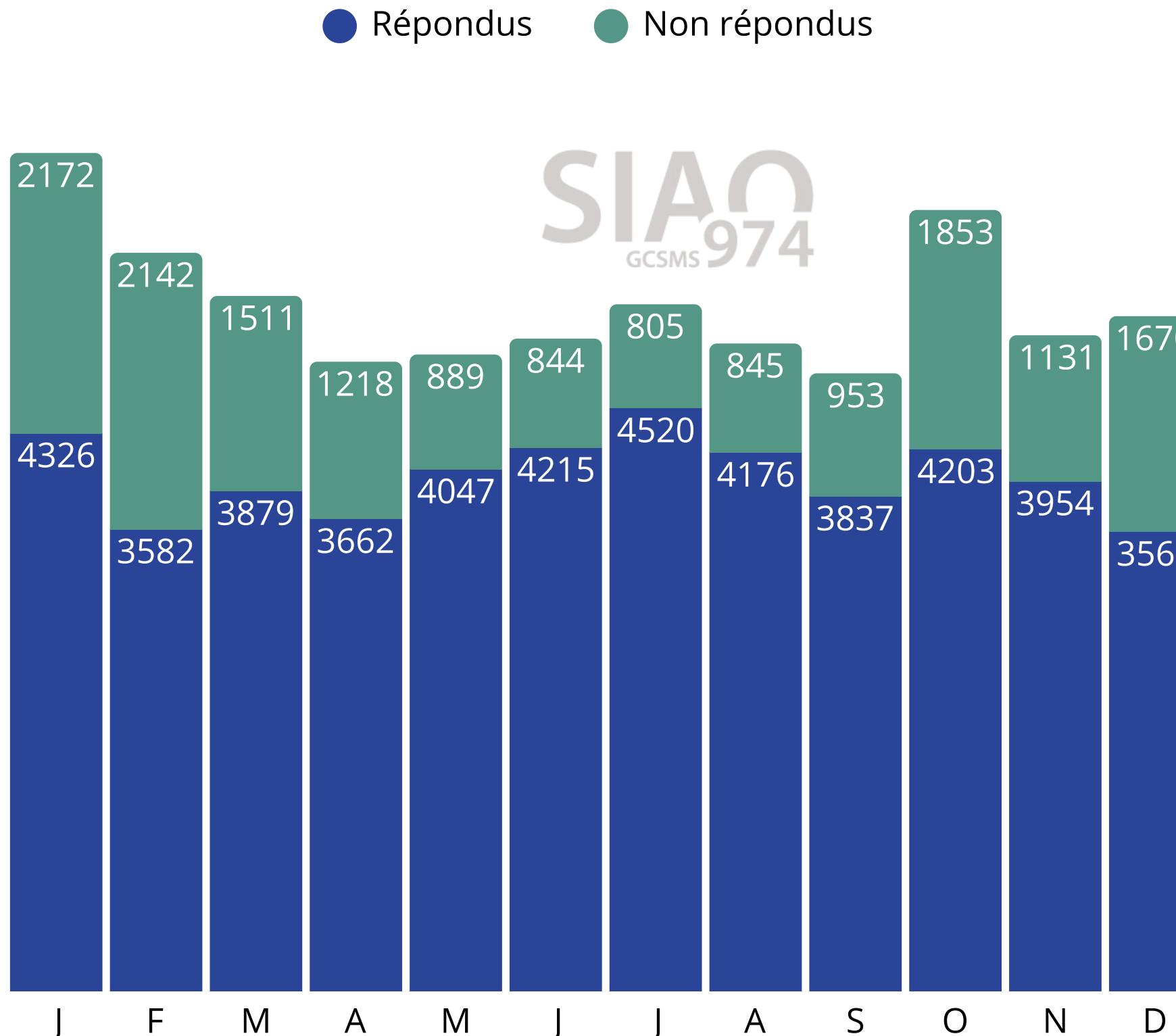
Les pensions-gîtes-hôtels (PGH) mobilisés en cas de manque de places dans les autres dispositifs et sur critères de vulnérabilité
(femmes enceintes, femmes isolées, femmes seules avec enfant de - de 3 ans ; personnes avec enfants)

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA) relève du dispositif national d'accueil (DNA). Ce dispositif est dédié aux personnes enregistrées au bureau des étrangers dans le cadre d'une demande d'asile.

Toutes les typologies peuvent être accueillies. Seuls les services de l'OFII (Office Française de l'Immigration et de l'Intégration) sont habilités à orienter ce public vers l'HUDA.

95 places en 2024

Activité de la plateforme 115



Nombre d'appels répondus : 47 964

Nombre d'appels non répondus : 16 033

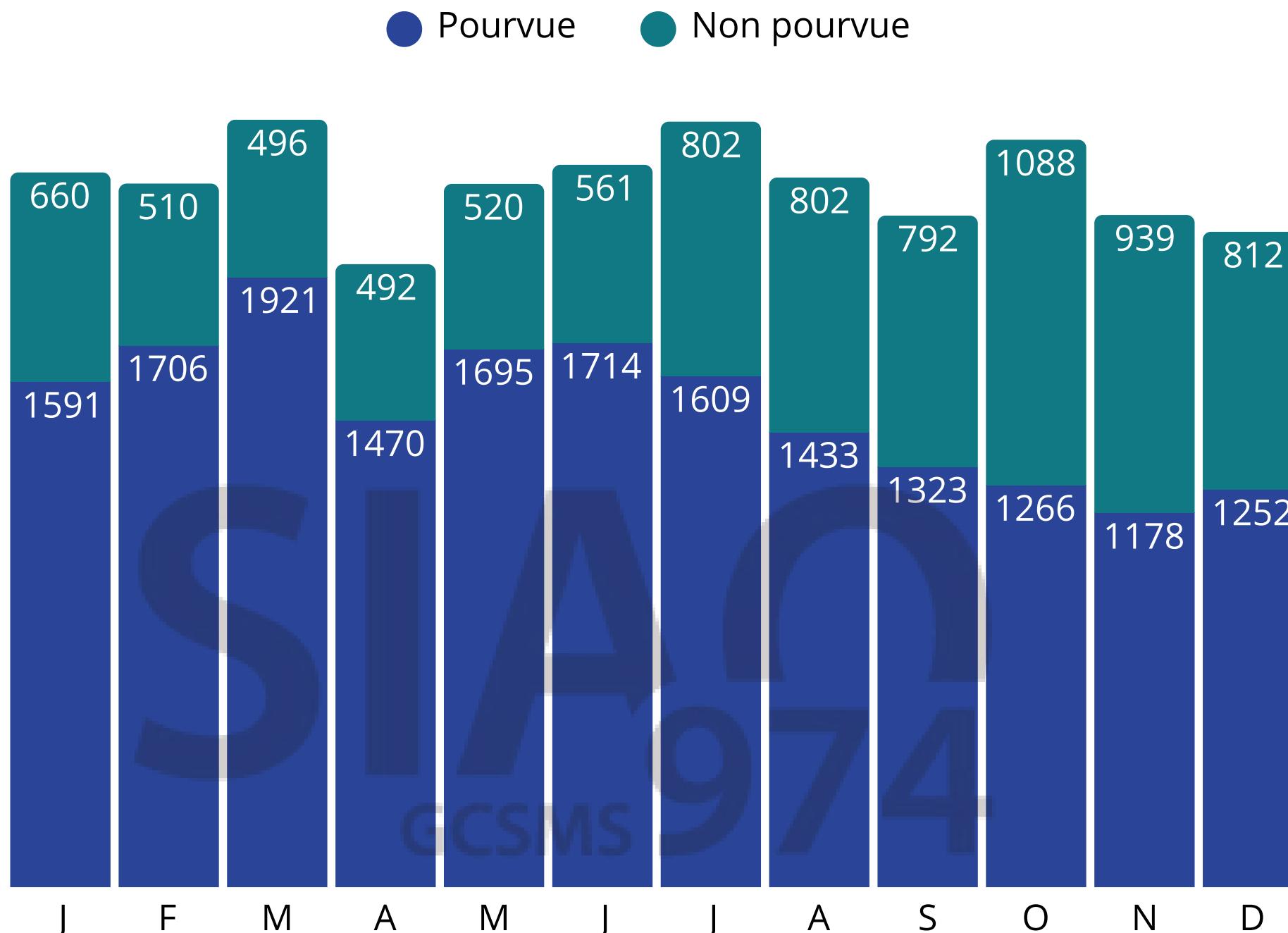
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024, taux de réponses : **75%**

Pour rappel, en 2023 sur l'année, le taux de réponse était de 30%

Ce taux a été atteint à partir d'avril 2024, suite à la réorganisation. Cette décision s'appuyait sur une analyse des appels, révélant une très faible activité nocturne, avec peu ou pas d'orientations. Cette nouvelle organisation permet de recentrer les ressources à bon escient.

Le pic de non-réponses observé en octobre s'explique en grande partie par des difficultés techniques liées au déménagement de la plateforme mais également à des formations internes avec, un impact temporaire sur la capacité de traitement des appels.

Les demandes d'hébergement d'urgence



18 158 demandes pourvues

8 474 demandes non pourvues (avec des réitérations)

68% des demandes ont été pourvues

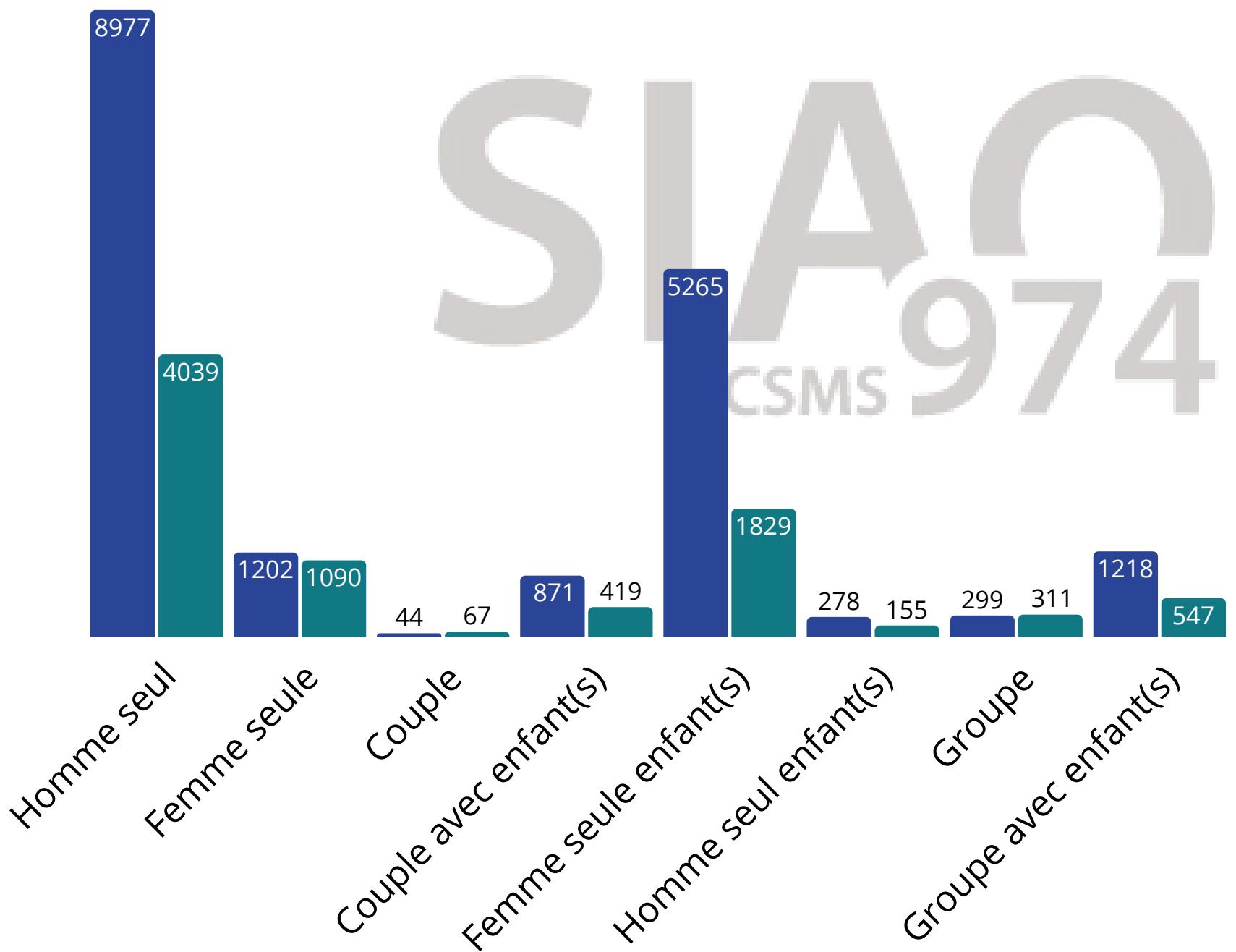
En 5 ans, le nombre moyen de demandes d'hébergement par jour a connu une **augmentation significative de 62.04 %**, passant de **108 demandes quotidiennes en 2020 à 175 en 2024**.

Cependant, l'offre en nombre de places disponibles n'a pas suivi cette évolution, ce qui a conduit à une augmentation tout aussi marquée du nombre de demandes non pourvues **avec une progression de 32,2 % sur la même période (6410 à 8474)**.

Cette situation illustre une tension croissante sur les dispositifs, laissant un nombre toujours plus important de personnes sans solution d'hébergement.

Typologie des ménages sur l'ensemble des demandes

● Pourvues ● Non pourvues



Parmi les 8 474 demandes non pourvues, 88% ont été refusées par le 115.

Les raisons des refus :

- 73% par manque de places disponibles
- 12% la personne a pu se maintenir dans son logement

Les 12% restants des demandes non pourvues sont dûes à un refus de la personne.

Parmi ces 12% :

- 34% trouve une solution
- 24% refuse la proposition

Focus sur le Service d'Accueil d'urgence temporaire (SAUT)

Prises en charge	Pers orientées	Nbre d'enf	Nbre d'enf - 3 ans	Nbre femmes enceintes	Nbre de nuitées
SAUT NORD	81	44	17	1	5 171
SAUT EST	74	40	10	0	3 043
SAUT TAMPON	29	8	1	0	2 402
SAUT St-PIERRE	40	25	5	2	2 783
SAUT OUEST	27	12	4	0	2 314
TOTAL	251	129	37	3	15 713

Fonctionnement des SAUT et limites d'accès

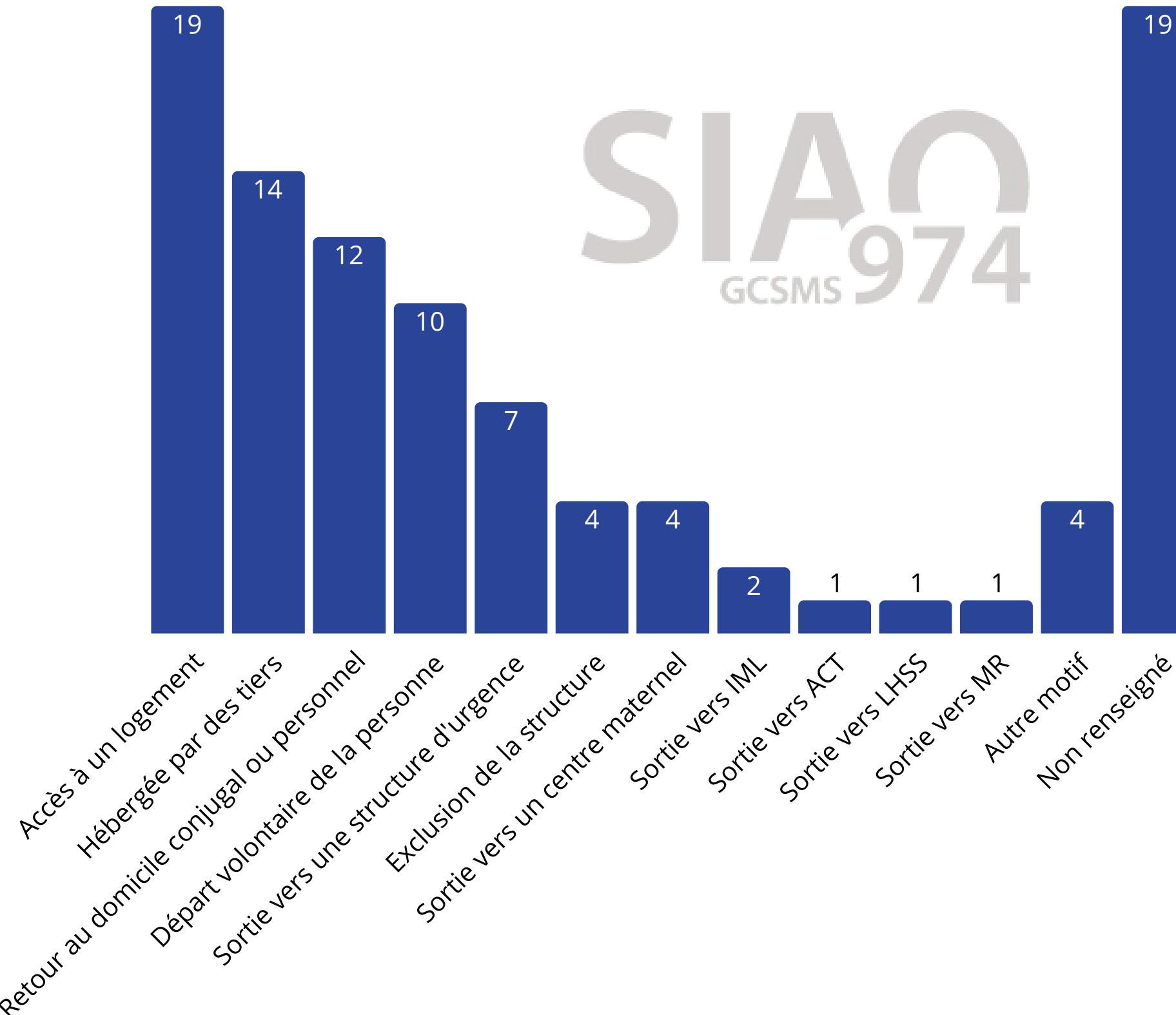
Les SAUT sont dédiées à l'accueil des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Elles offrent une mise à l'abri immédiate et sécurisée, permettant aux personnes d'être protégées dès leur arrivée.

Le fonctionnement des SAUT repose sur une évaluation de la situation dès l'entrée en vue d'un diagnostic et pour une réorientation. L'objectif est d'orienter les ménages le plus rapidement possible vers des solutions plus adaptées et durables, afin de limiter le temps passé en SAUT et de fluidifier les parcours.

Pour cela, plusieurs leviers existent, notamment les ALT "Appartements Perspectives", qui permettent une transition plus rapide vers un logement ou une structure plus stable. L'enjeu principal est d'éviter des séjours prolongés en SAUT, qui sont avant tout une solution d'urgence et non une réponse pérenne.

Service d'accueil d'urgence temporaire (SAUT)

Nombre et motifs de sorties



22 ménages ont connu une sortie vers une solution de logement ordinaire ou adapté (22%).

13 ménages (13%) ont pu être redirigé vers un dispositif d'insertion adapté (Centre Maternel, Hébergement d'Urgence, LHSS, ACT).

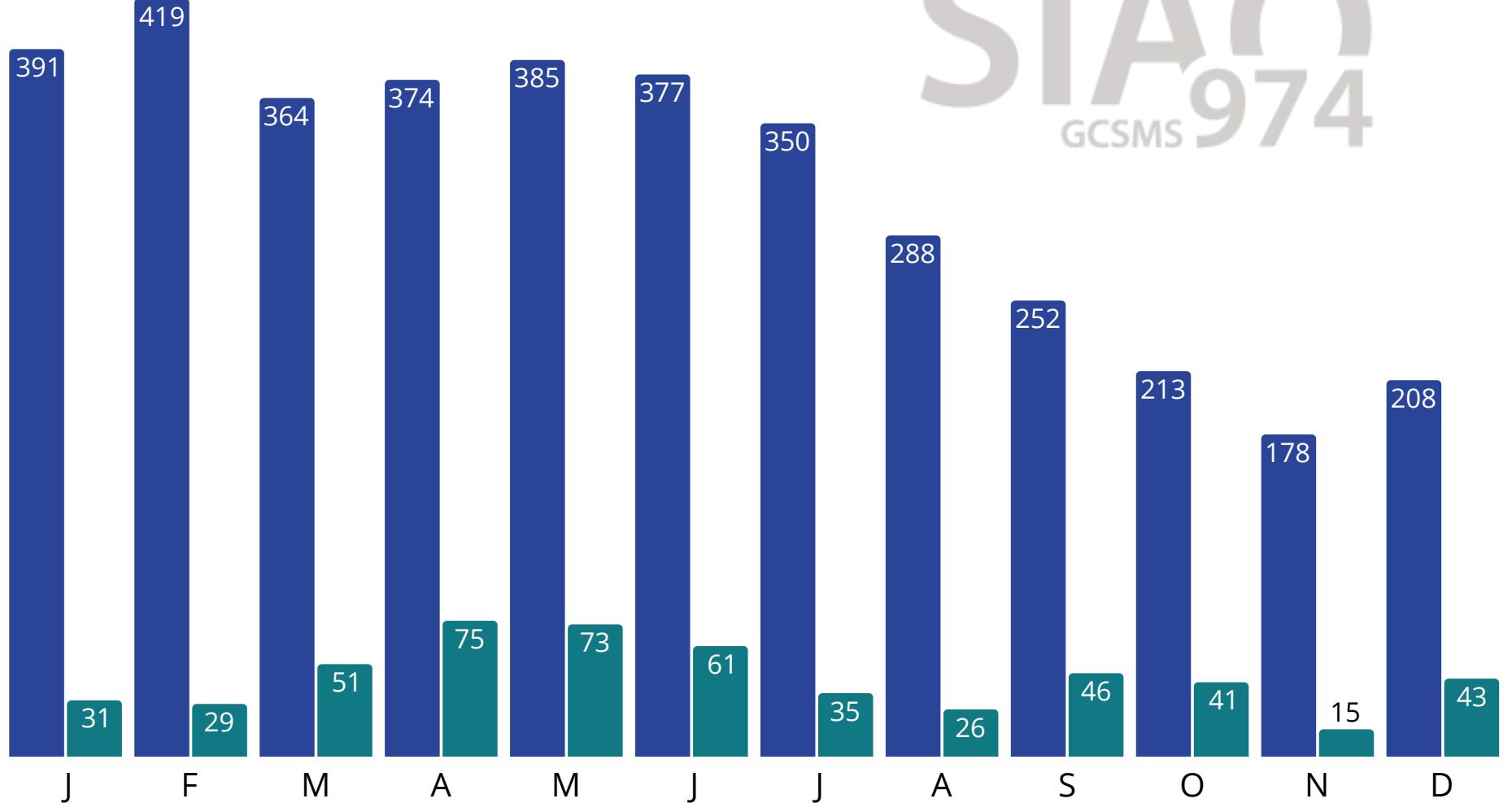
Les retours au domicile conjugal, les départs volontaires ainsi que les exclusions restent majoritaires (26%).

23 sorties de ménages ne sont pas renseignées sur le SI-SIAO. Un travail est mené en 2025 de la part du SIAO vers les opérateurs afin que ces données puissent être connues.

Focus sur les Pension-Gîte-Hôtel (PGH)

Nombre de personnes / mois

● Rupture d'hébergement ● VIF/VVC



Depuis juillet 2024, une évolution des critères d'admission a conduit à une réduction progressive de l'accueil, notamment afin de préserver la soutenabilité financière du dispositif. Cette période a été marquée par une suspension temporaire des admissions, suivie, en novembre, d'une reprise partielle centrée sur les publics relevant de la compétence départementale – à savoir les femmes enceintes ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de trois ans – ainsi que les personnes majeures victimes de violences intrafamiliales.

Rappelons que les orientations en PGH restent une solution transitoire, mobilisable en cas de saturation des dispositifs classiques, à destination de toute personne ou famille en situation de rupture d'hébergement ou confrontée à des violences intrafamiliales.

Depuis juillet 2024, afin de préserver la soutenabilité financière du dispositif, les critères de priorisation ont été définis pour permettre la mise à l'abri prioritairement des femmes enceintes ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de trois ans et des personnes majeures victimes de violences intrafamiliales .

Chiffres clés 2024:

- 3 799 personnes en rupture d'hébergement (avec renouvellement)
- 105 ménages soit 526 personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales (avec renouvellement)
- 21 ménages pris en charge au titre d'une EVASAN soit 57 personnes
- 169 fiches TAS (territoires d'action sociale) soit 403 personnes concernées.

Pensions-Gîte-Hôtel (PGH)

	RH	VIF / VIC
Total par pers	824	238
Nbre d'adultes	316 <small>SIAO 974</small>	124 <small>SIAO 974</small>
Nbre d'enf + 3 ans	338 <small>SIAO 974</small>	80 <small>SIAO 974</small>
Nbre d'enf - 3 ans	170 <small>SIAO 974</small>	34 <small>SIAO 974</small>
Nbre femmes enceintes	10 <small>SIAO 974</small>	2 <small>SIAO 974</small>
Durée de séjour moyen / pers	116	67

En 2024, les PGH ont atteint un niveau de tension critique, avec un pic de 330 personnes hébergées simultanément, mettant en péril sa soutenabilité financière. Face à ce risque, une réduction progressive du volume d'accueil a été nécessaire afin de préserver la viabilité du dispositif.

Malgré cette contrainte, 906 nouvelles personnes ont été pourvues tout au long de l'année, confirmant le rôle essentiel du PGH dans la réponse alternative aux situations d'urgence.

Sur un total de 356 ménages et 91 442 nuitées, nous distinguons deux grands publics :

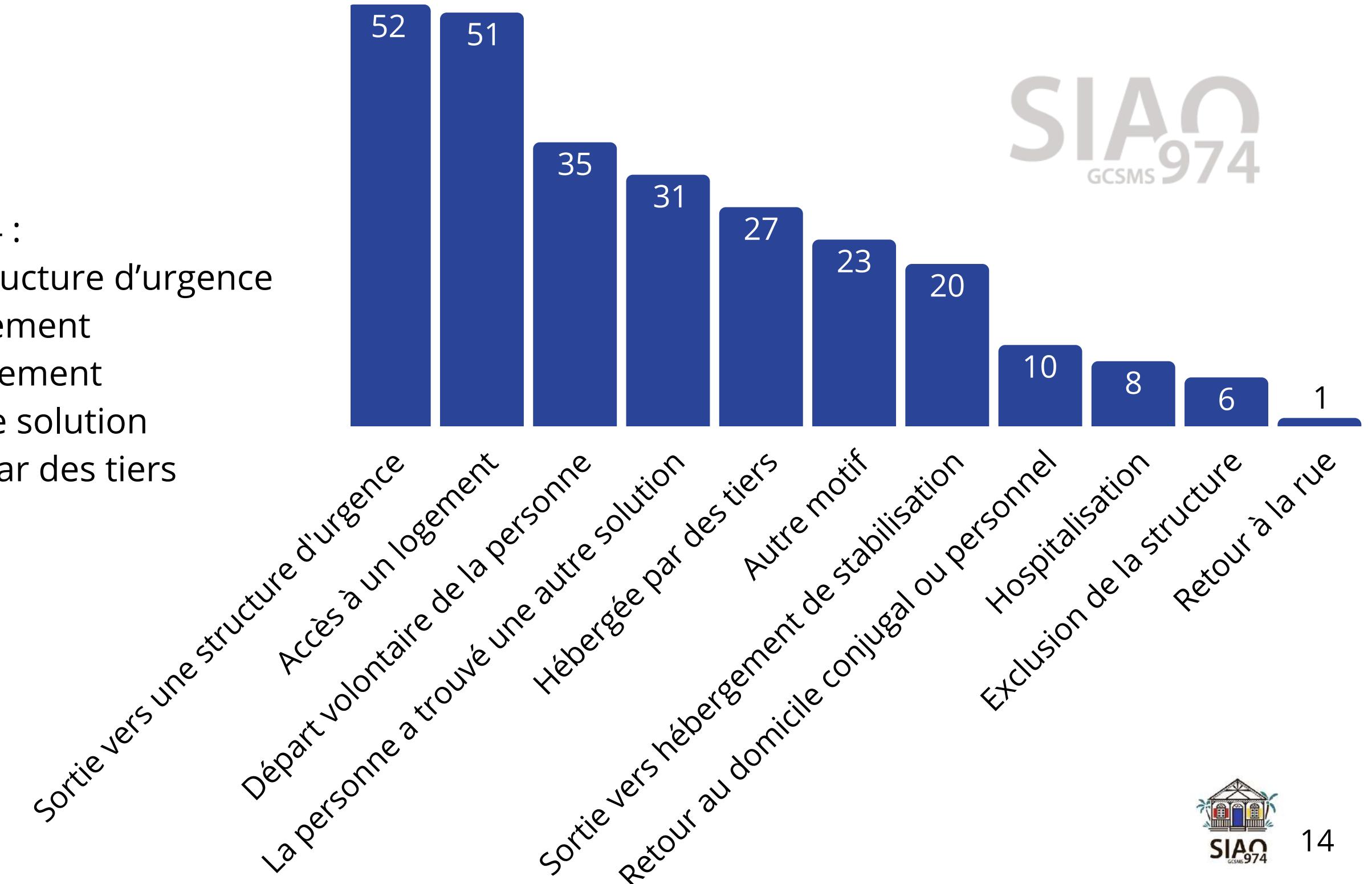
- Le public relevant du Conseil Départemental (CD) : 113 ménages (31,74%), principalement composé de femmes seules enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans.
- Le public relevant de l'État : 243 ménages (68,26%), incluant des familles avec enfants, des couples, et des personnes isolées.

Pension-Gîte-Hôtel (PGH)

Nombre et motifs de sorties

264 sorties ont été comptabilisées en 2024 :

- 20% des ménages ont accédé à une structure d'urgence
- 20% des ménages ont accédé à un logement
- 13% des ménages sont partis volontairement
- 11% des ménages ont trouvé une autre solution
- 10% des ménages ont été hébergées par des tiers



Nombre de personnes (adultes et enfants) ayant accédé à un logement depuis les PGH

Sud et Ouest

Total de ménages : 34 dont 8 avec enfants de - 3 ans

- **26** ménages en ruptures d'hébergement soit :
 - 14 femmes seules
 - 12 couples
 - dont 55 enfants avec 8 de moins de trois ans
- **8** ménages VIF/VVC soit :
 - 4 femmes seules
 - 4 couples
 - dont 3 enfants avec 2 de moins de trois ans

Total de personnes : 108 (adultes et enfants)

Tous ces ménages ont accédé à un logement

Nord et Est

Total de ménages : 17 dont 11 avec enfant de - de 3 ans et 1 femme enceinte

- 15 ménages en ruptures d'hébergement soit :
 - 2 couples (dont la femme est enceinte)
 - 1 homme seul
 - 12 femmes seules
 - dont 31 enfants avec 15 de moins de trois ans
- **2** ménages VIF/VVC soit :
 - 2 femmes seules
 - dont 5 enfants avec 1 de moins de trois ans

Total de personnes : 55 (adultes et enfants)

Tous ces ménages ont accédé à un logement

Focus sur les Centres d'Hébergement d'Accueil d'Urgence (CHAU)

	Nbre de ménage	Nbre de pers	Nbre d'enf + 3 ans	Nbre d'enf - 3 ans	Nbre femmes enceintes	Nbre de nuitées
Les Jonquilles	38	94	41	9 SIAO 974	1 SIAO 974	19 880 SIAO 974
L'Escale	29 SIAO 974	84 SIAO 974	33 SIAO 974	15 SIAO 974	- SIAO 974	18 694 SIAO 974
Fleur d'eau	29 SIAO 974	67 SIAO 974	23 SIAO 974	12 SIAO 974	- SIAO 974	11 259 SIAO 974
Bois d'Olives	59 SIAO 974	69 SIAO 974	4 SIAO 974	2 SIAO 974	- SIAO 974	8 843 SIAO 974
Les Lilas	8 SIAO 974	39 SIAO 974	21 SIAO 974	6 SIAO 974	- SIAO 974	7 749 SIAO 974
TOTAL	163 SIAO 974	353 SIAO 974	122 SIAO 974	44 SIAO 974	1 SIAO 974	66 425 SIAO 974

601 demandes d'orientation en CHAU en 2024.

Problème de saturation des CHAU

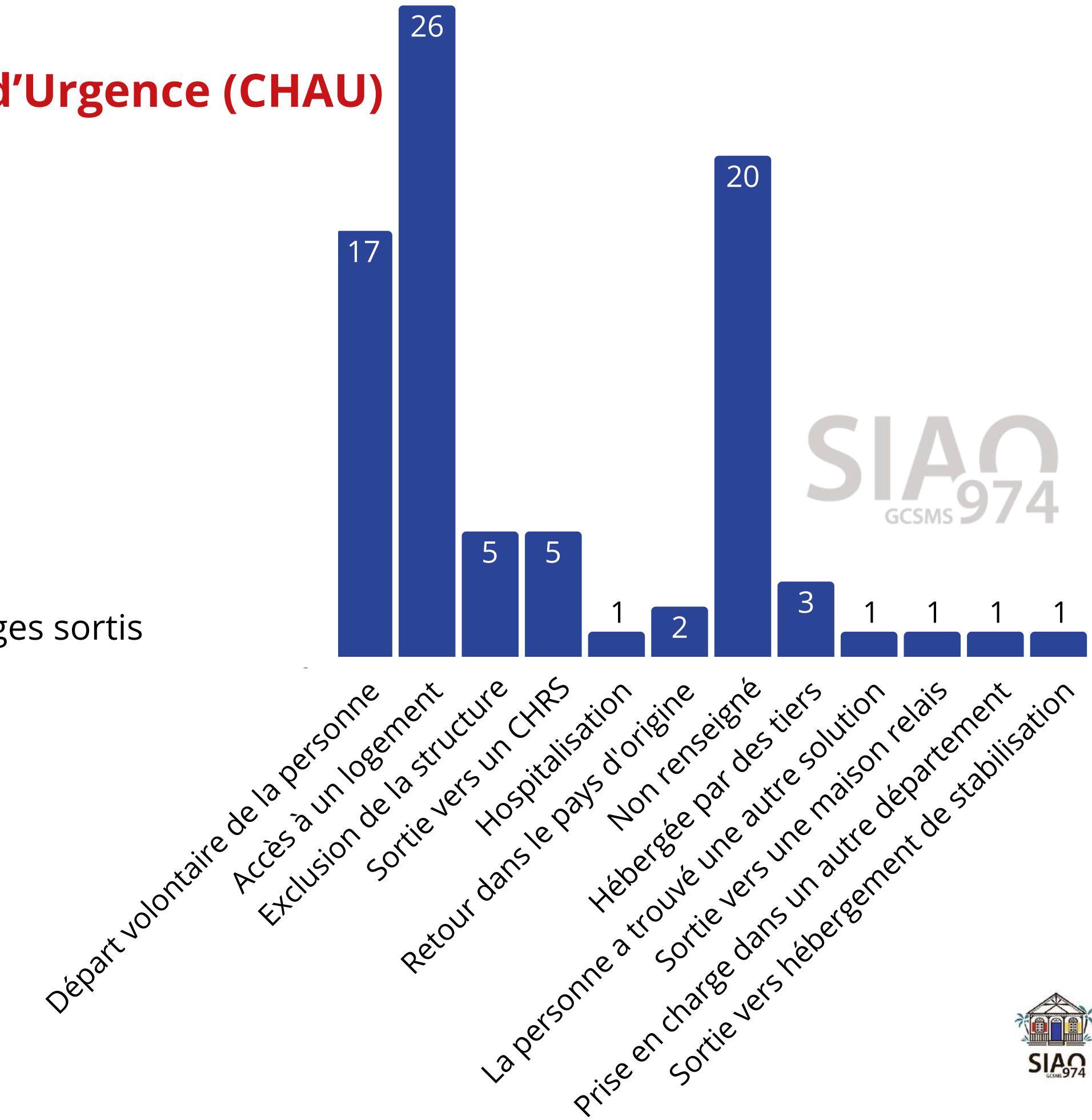
Les CHAU sont actuellement en saturation, avec une incapacité à répondre aux besoins croissants, ce qui empêche la fluidité des flux. Ce manque est particulièrement marqué sur le territoire, rendant difficile l'accueil de nouveaux ménages.

Cette évolution met en lumière un besoin urgent de renforcer les capacités des CHAU, notamment pour répondre à la demande croissante des couples sans enfant et des groupes d'adultes souhaitant rester ensemble.

Nombre et motifs de sorties des Centre d'Hébergement d'Accueil d'Urgence (CHAU)

83 sorties ont été comptabilisées en 2024 :

- 20% des ménages sont partis volontairement
- 31% des ménages ont accédé à un logement
- Le motif n'est pas renseigné pour 24% des ménages sortis



Focus sur les Abris De Nuit (ADN)

	Nbre de femmes orientées / SIAO 974 nuit	Nbre d'hommes orientés / SIAO 974 nuit	Nbre de nuitées SIAO 974
Monthyon	SIAO 974 -	SIAO 974 4 887	SIAO 974 4 892
Turpin	SIAO 974 -	SIAO 974 3 083	SIAO 974 3 084
ADN SUD	SIAO 974 789	SIAO 974 1 200	SIAO 974 1 983
TOTAL	SIAO 974 789	SIAO 974 9 170	SIAO 974 9 959

Un déséquilibre territorial et un accès limité pour les femmes

Les ADN de Monthyon et Turpin, situés à Saint-Denis, n'accueillent que des hommes, concentrant ainsi l'essentiel des capacités d'accueil dans le Nord de l'île.

L'ADN Sud est le seul à proposer des places pour les femmes, mais celles-ci sont limitées à trois places ce qui, restreint fortement l'accès à ce dispositif pour les femmes en situation de précarité et de grande vulnérabilité.

Ce déséquilibre dans la répartition des places d'ADN entre le Nord et le Sud pose plusieurs enjeux :

- Une concentration des capacités d'accueil sur Saint-Denis, laissant peu de solutions aux personnes en grande précarité dans le secteur Sud.
- Une offre insuffisante pour les femmes, qui ne disposent que de 3 places ADN sur l'ensemble du territoire.



L'hébergement d'insertion et l'accès au logement

Le pôle Insertion - Logement

L'hébergement d'insertion et le logement adapté / accompagné regroupent des dispositifs qui proposent une solution d'accueil avec des prestations d'accompagnement social et/ou de gestion locative adaptée qui ont pour objectif l'accès au logement de droit commun

Avec la politique du Logement d'Abord, l'enjeu est de privilégier un accès direct au logement.

Les différents dispositifs d'hébergement d'insertion

UN DISPOSITIF GÉNÉRALISTE

Les Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - Tout type de public 210 places en 2024 dont 178 en diffus

DES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX JEUNES

12 places en CHRS

73 places en ALT (avec ou sans ressources) début 2024 puis 64 places au 2nd semestre

DES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX SORTANTS DE DÉTENTION

10 places en ALT PE pour les personnes en aménagement de peine placées sous-main de justice par les juges d'application des peines (JAP)

DES DISPOSITIFS MÉDICO-SOCIAUX

58 places en Lits Halte Soins Santé (LHSS)

15 places en Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

55 places en Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)

30 en ACT hors les murs

Les différents dispositifs de logement adapté/accompagné

LE LOGEMENT ADAPTÉ EN RÉSIDENCE SOCIALE

Les maisons-relais - Personnes isolées, fortement désocialisées, dans l'incapacité d'intégrer à court terme un logement ordinaire - 10 structures pour un total de 197 places

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) - Jeunes de 18-25 ans (voire 16-30 ans) exerçant une activité professionnelle ou inscrit dans un dispositif d'insertion ou de formation rémunérée - 2 structures pour un total de 116 places dont 31 dédiées au SIAO : 10 dans le sud et 21 dans l'ouest

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT – INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) : un soutien social individualisé pour accéder à un logement pérenne et s'y maintenir, destiné aux personnes sans domicile ou hébergées en structure. 217 places pour 4 opérateurs.

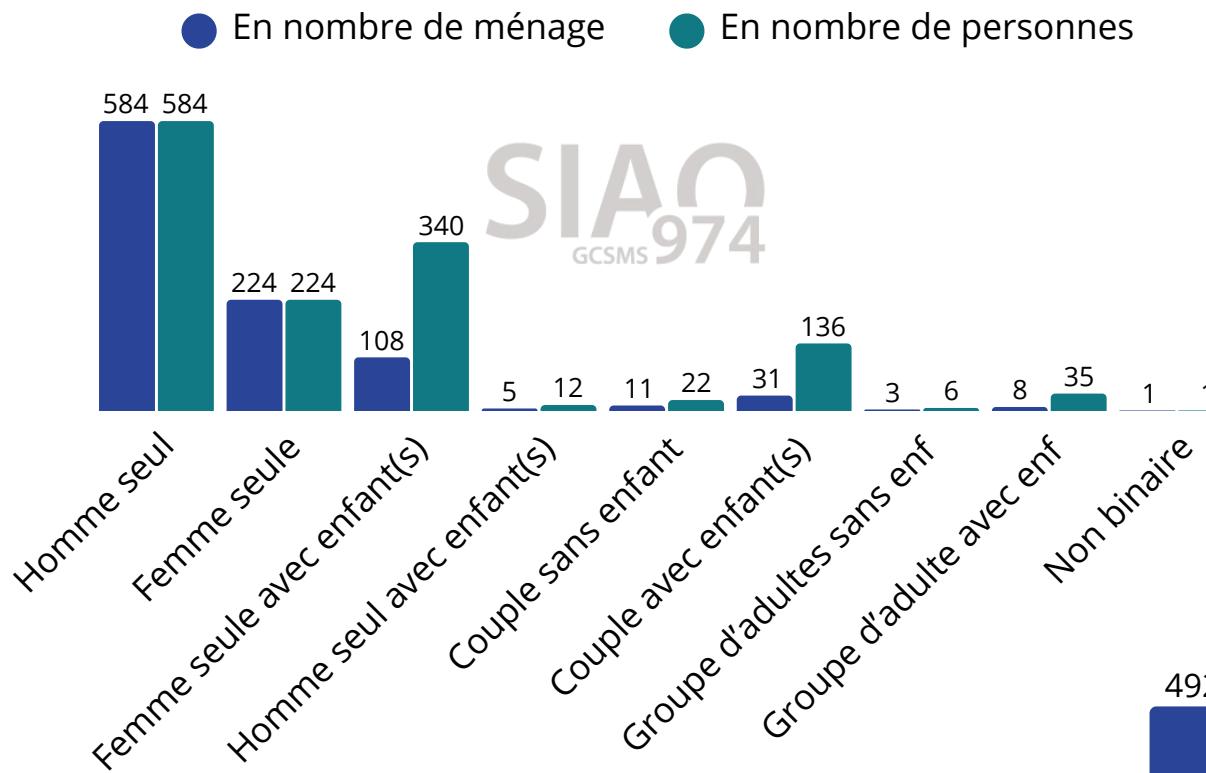
CHRS Hors les Murs avec 16 places - Personnes intégrant un logement avec besoin d'un accompagnement global renforcé

Accompagnement vers l'Inclusion Sociale (AIS) avec 70 places - Jeunes âgés de 18 à 25 ans, inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle

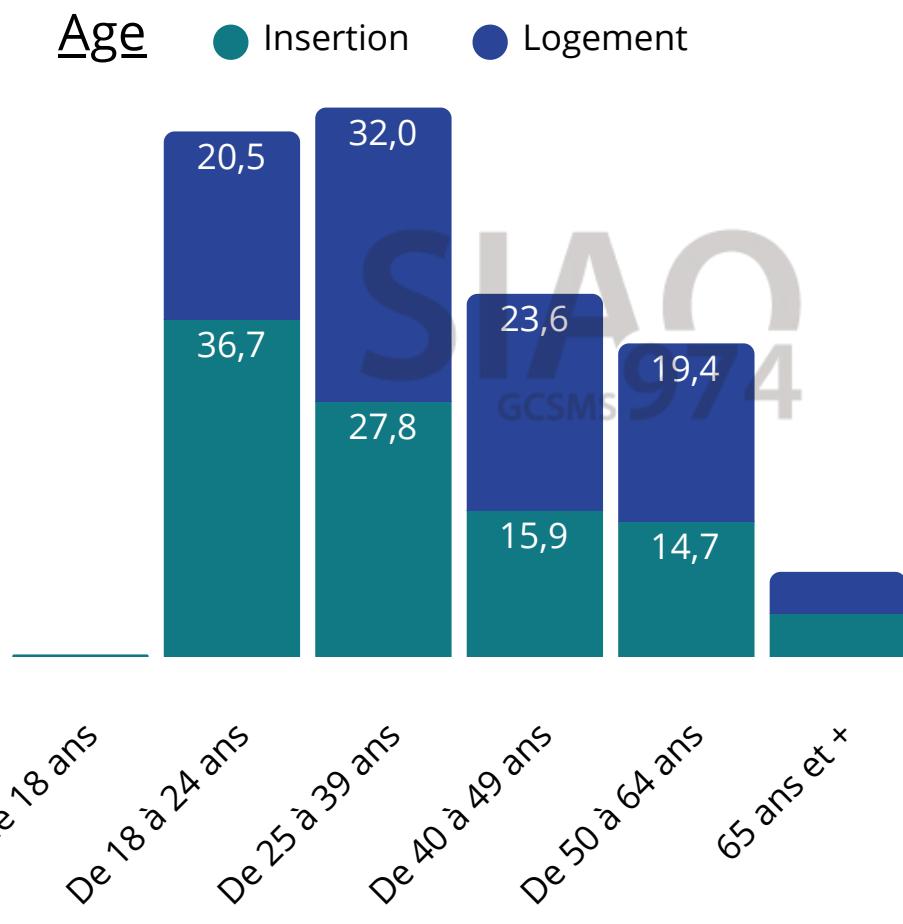
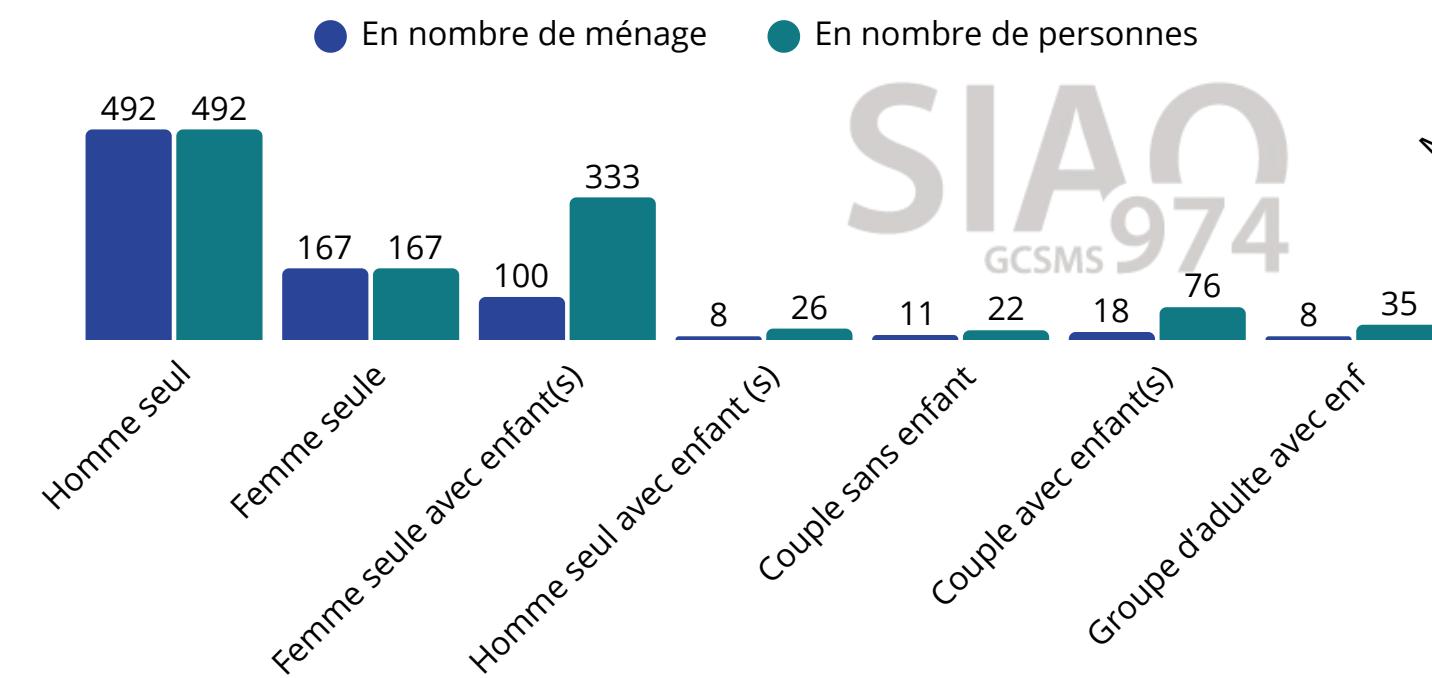
Les nouvelles demandes au SIAO

Le SIAO a reçu **1 779 nouvelles demandes** dont 975 avec une préconisation insertion et 804 une préconisation logement. Cela représente **2 518 personnes**.

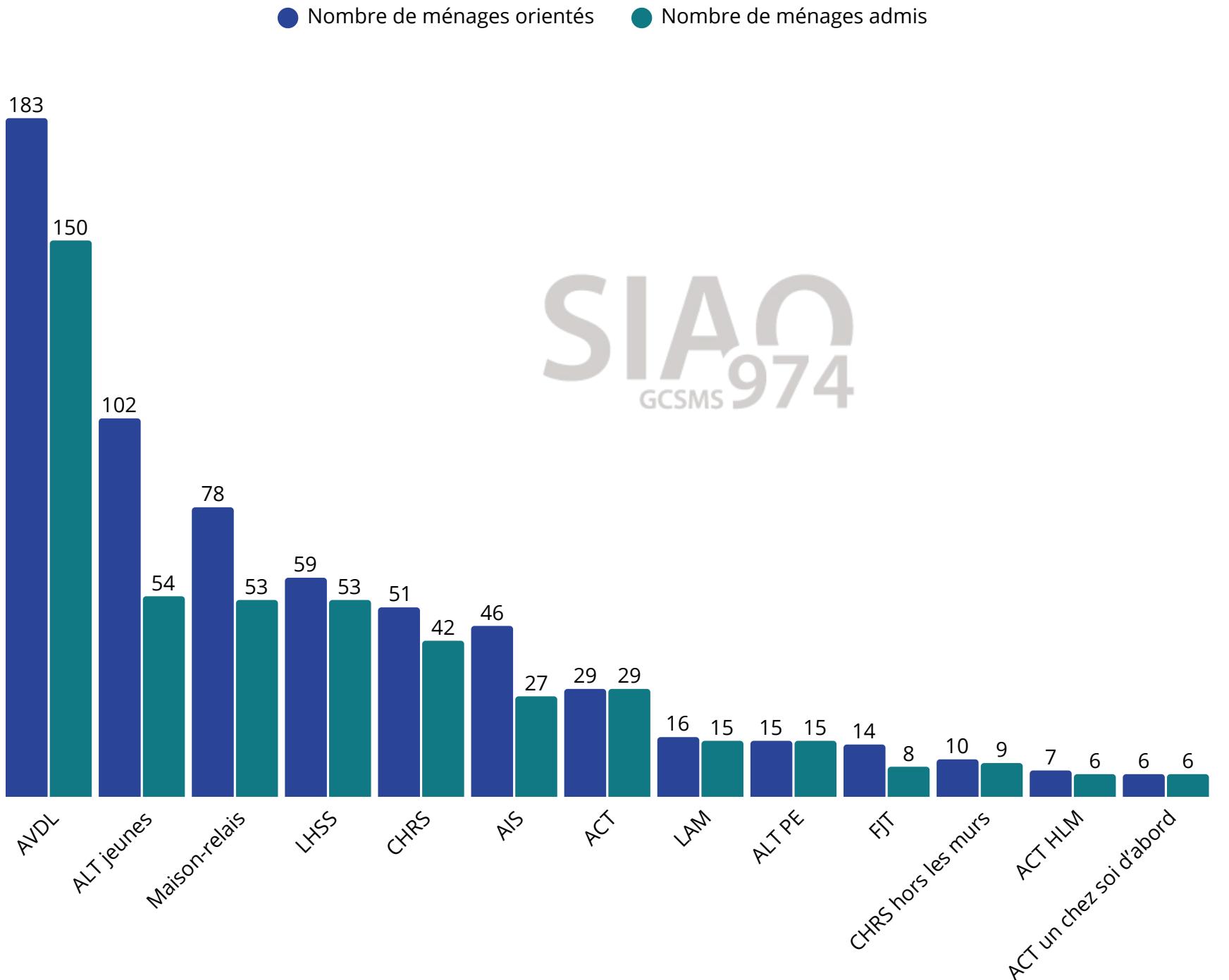
Insertion



Logement



Les réponses apportées



618 demandes ont fait l'objet d'une orientation par le SIAO en 2024 (versus 730 en 2023) dont :

- 279 (348 en 2023) sur un dispositif d'insertion et
- 339 (382 en 2023) sur un dispositif de logement adapté ou accompagné.

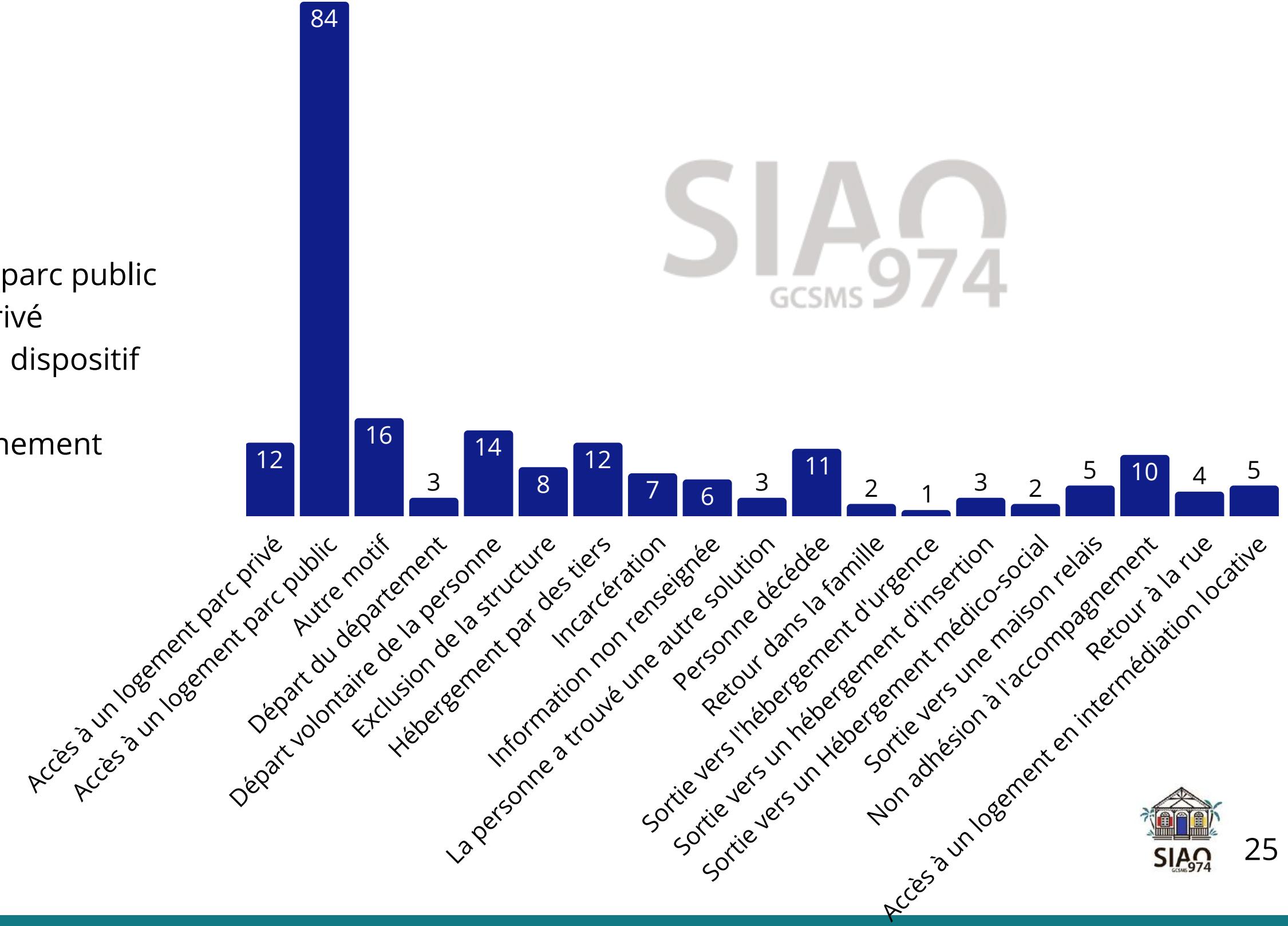
En 2024, les admissions ont concerné **467 ménages** (481 en 2023), :

- 214 ménages dans l'Hébergement d'Insertion (213 en 2023) et
- 253 sur le volet logement (268 en 2023)

Nombre et motifs de sorties en 2024

208 sorties ont été comptabilisées en 2024 :

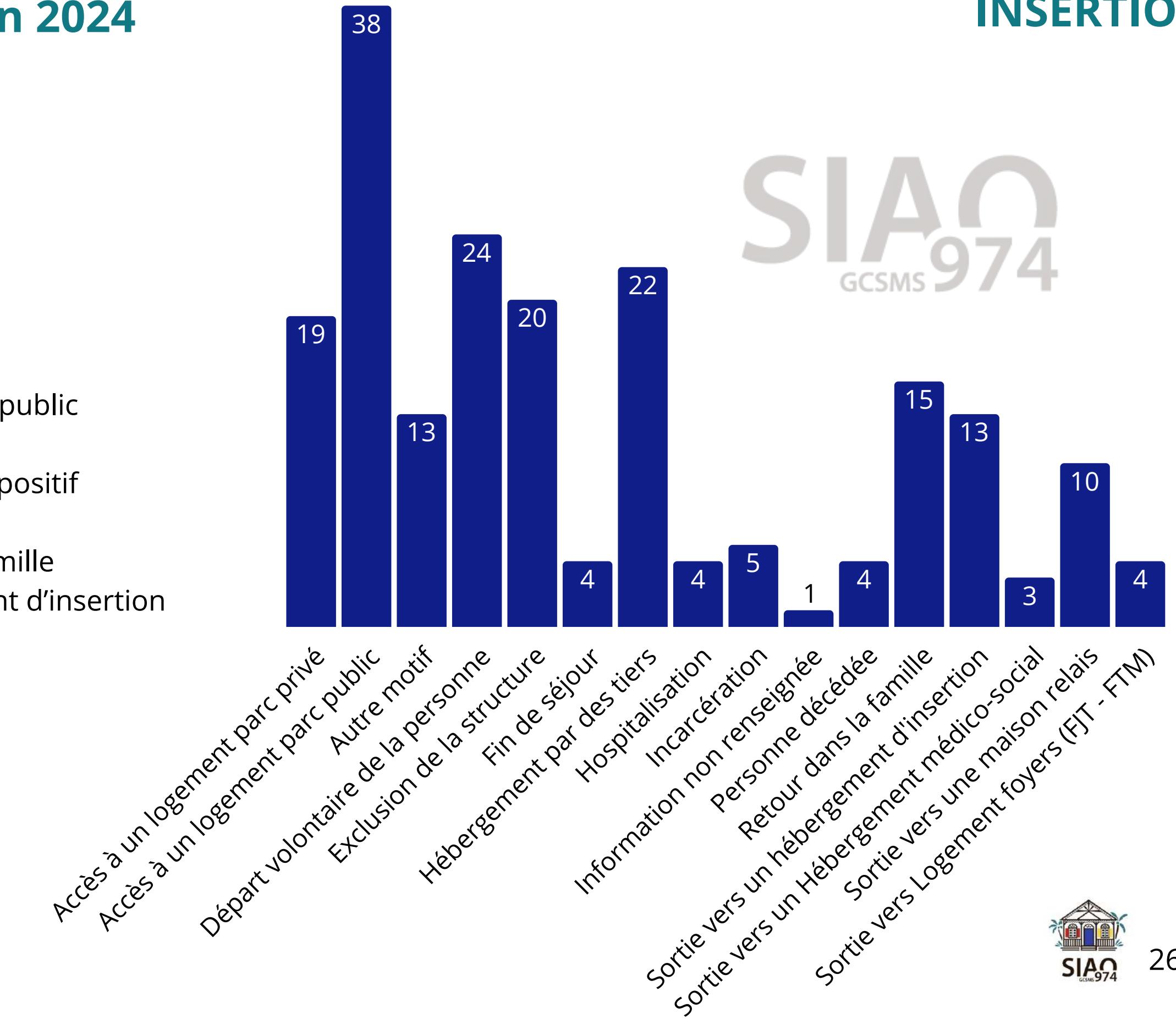
- 41% des ménages ont accédé à un logement du parc public
- Près de 6% ont accédé à un logement du parc privé
- 7% des ménages sont parties volontairement du dispositif
- 11 personnes sont décédées (5%)
- 5% des ménages n'ont pas adhéré à l'accompagnement



Nombre et motifs de sorties en 2024

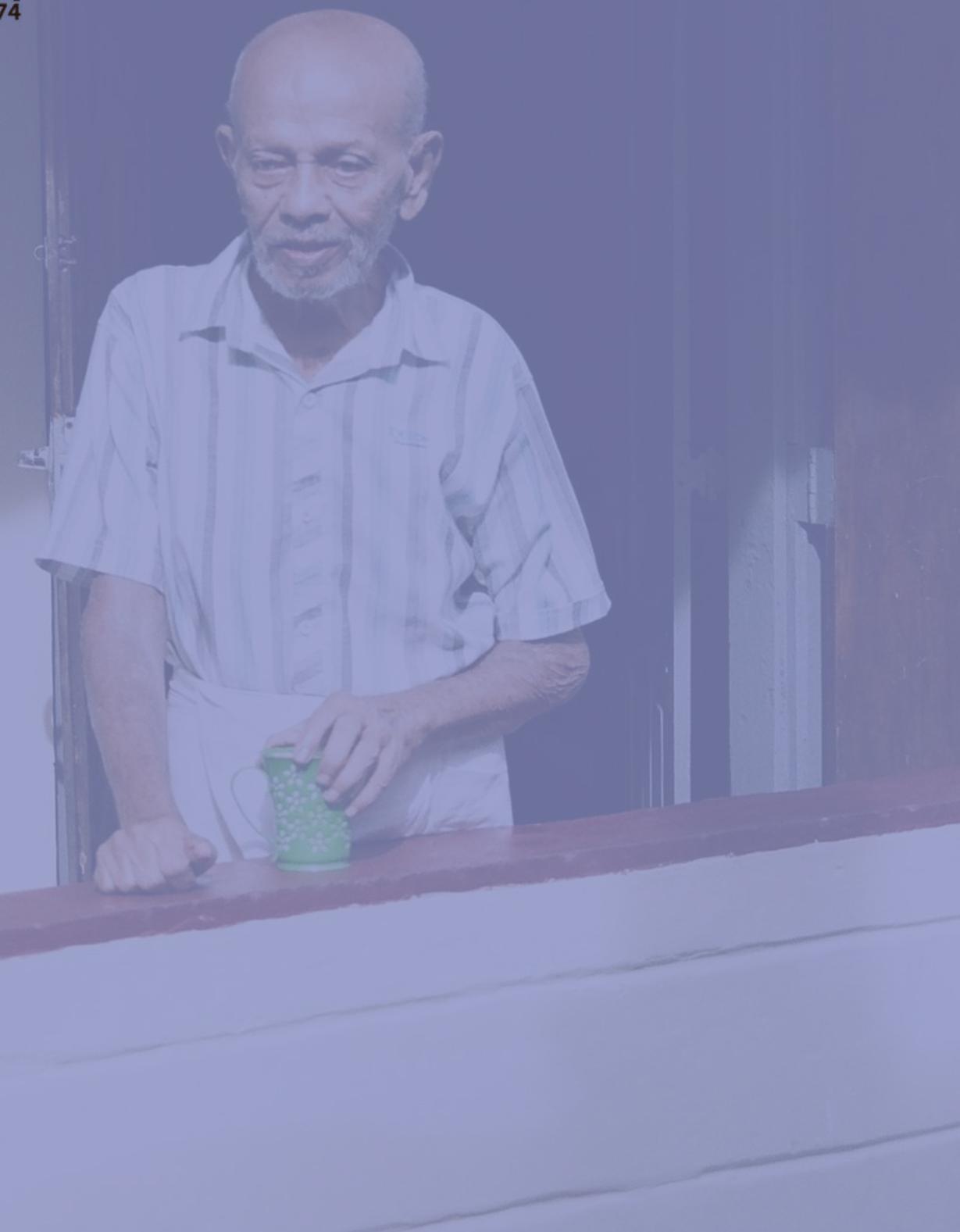
199 sorties ont été comptabilisées en 2024 :

- 20% des ménages ont accédé à un logement du parc public
- Près de 10% ont accédé à un logement du parc privé
- 14% des ménages sont parties volontairement du dispositif
- 10% des ménages ont été exclus de la structure
- Près de 6% des ménages sont retournés dans leur famille
- Plus de 11% des ménages ont intégré un hébergement d'insertion
- 5% des ménages ont intégré une maison-relais



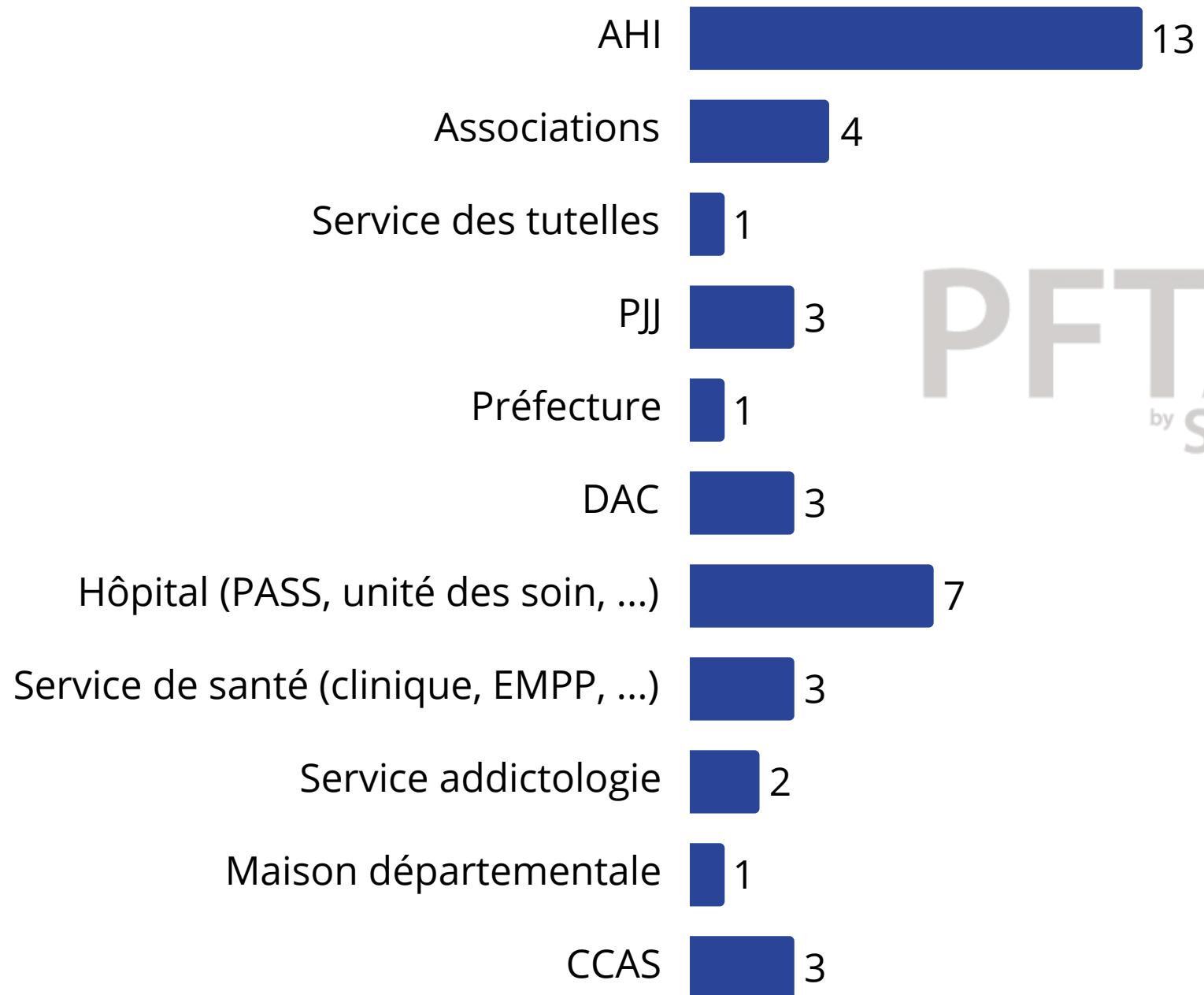


PFTA
by SIAO
974



PlateForme Territoriale d'Accompagnement

Les saisines



En 2024, la PFTA a réceptionné 41 saisines, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année 2023.

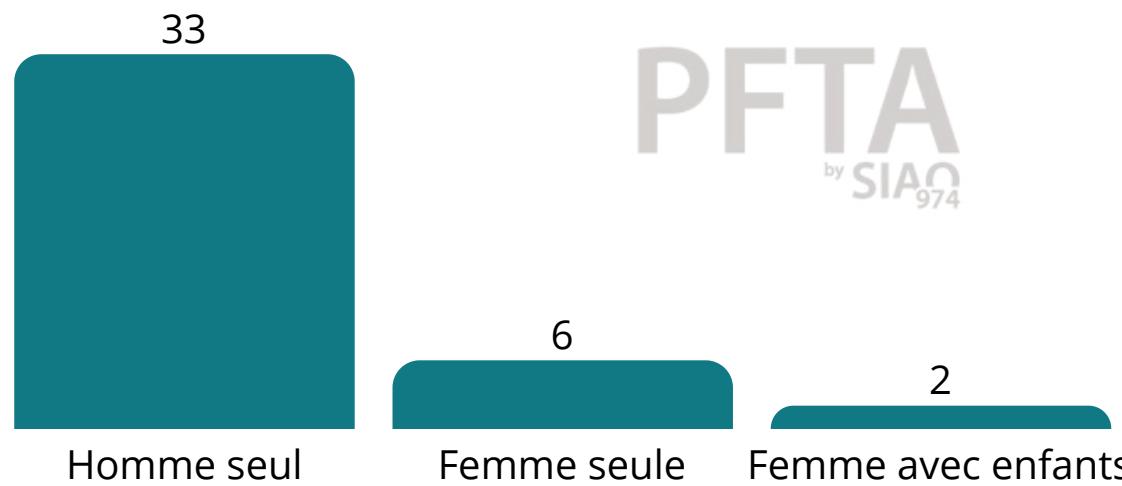
Sur les demandes 2024, 88% représentent des ménages déjà connus sur la plateforme SI-SIAO.

Les prescripteurs représentent principalement des partenaires du réseau de l'AHI avec lesquels les informations concernant la PFTA sont facilement transmises grâce à une collaboration globale et à un travail de transversalité au sein du SIAO.

A noter une diversification des prescripteurs dus notamment au travail partenarial mené par les équipes de la PFTA.

Profil des personnes

Typologie des personnes

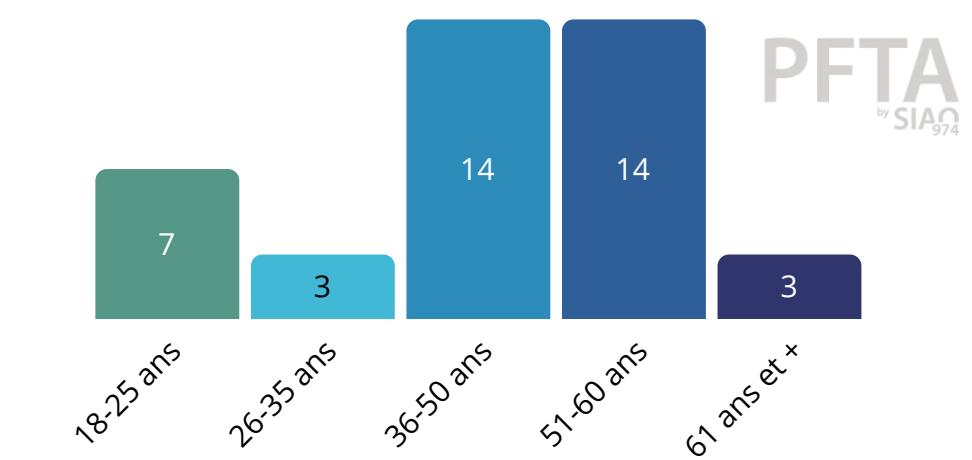


80% des demandes concernent un homme seul soit une augmentation de 10 % par rapport à 2023.

Le nombre de femmes seules est le même qu'en 2023 mais le ratio nous montre que nous avons été moins sollicité en 2024 avec 15% des demandes.

2 demandes de femmes seules avec enfants ont été faites auprès de la PFTA.

Age des personnes



En 2024, les personnes ayant entre 51 ans et 60 ans sont les plus représentées avec les 36-50 ans.

Nous constatons une augmentation des personnes de + de 51 ans (42.5%) et une augmentation des situations concernant les jeunes (17,5% vs 7,69% en 2023).

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 45 ans.

Profil des personnes accueillies et accompagnées

Problématique des personnes



Les ressources



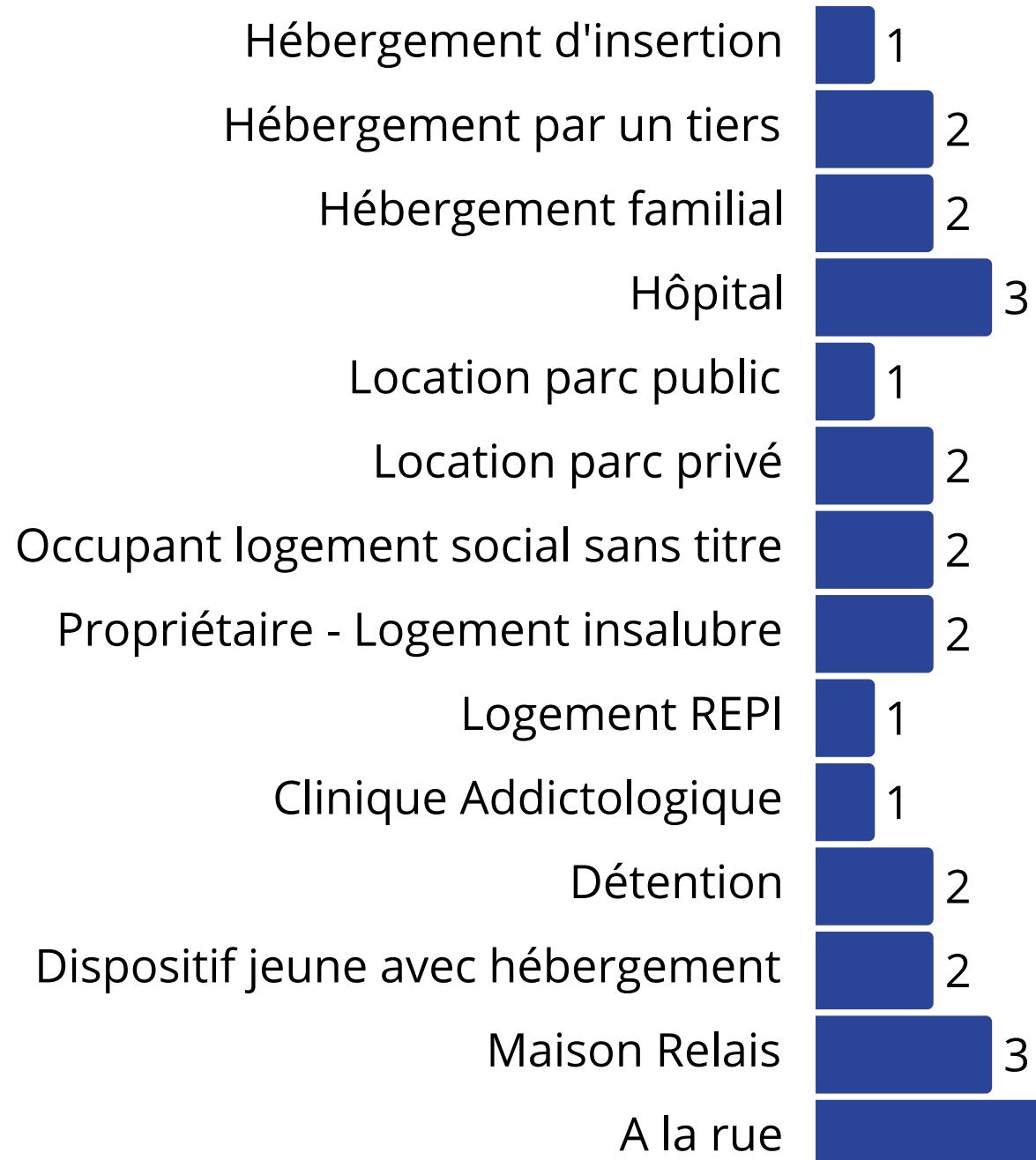
- 42,5 % des personnes ont une reconnaissance MDPH et sont en attente de place en adéquation avec leur notification et donc leur handicap.
- Augmentation significative des personnes détentrices d'une mesure de protection : 45 %.
- 1 personne sur 3 a un suivi en santé mentale.
- 57,5 % des personnes rencontrent des difficultés liées aux consommations de substances psycho-actives, principalement l'alcool, ce qui reste souvent un frein dans l'accès comme dans le maintien dans le logement. C'est par ailleurs une des difficultés principalement rencontrées dans l'organisation des parcours d'accompagnement.

- Sur les 41 saisines, la part des personnes bénéficiant de l'AAH et du RSA est identique soit 32,5 %.
- 2 personnes perçoivent le minimum vieillesse, ce qui n'était pas le cas en 2023.
- 22,5% des personnes sont sans ressource lors de la demande.

Cela démontre que le frein principal à l'accès au logement n'est pas que financier.

Cet état de fait se confirme pour la 2ème année consécutive.

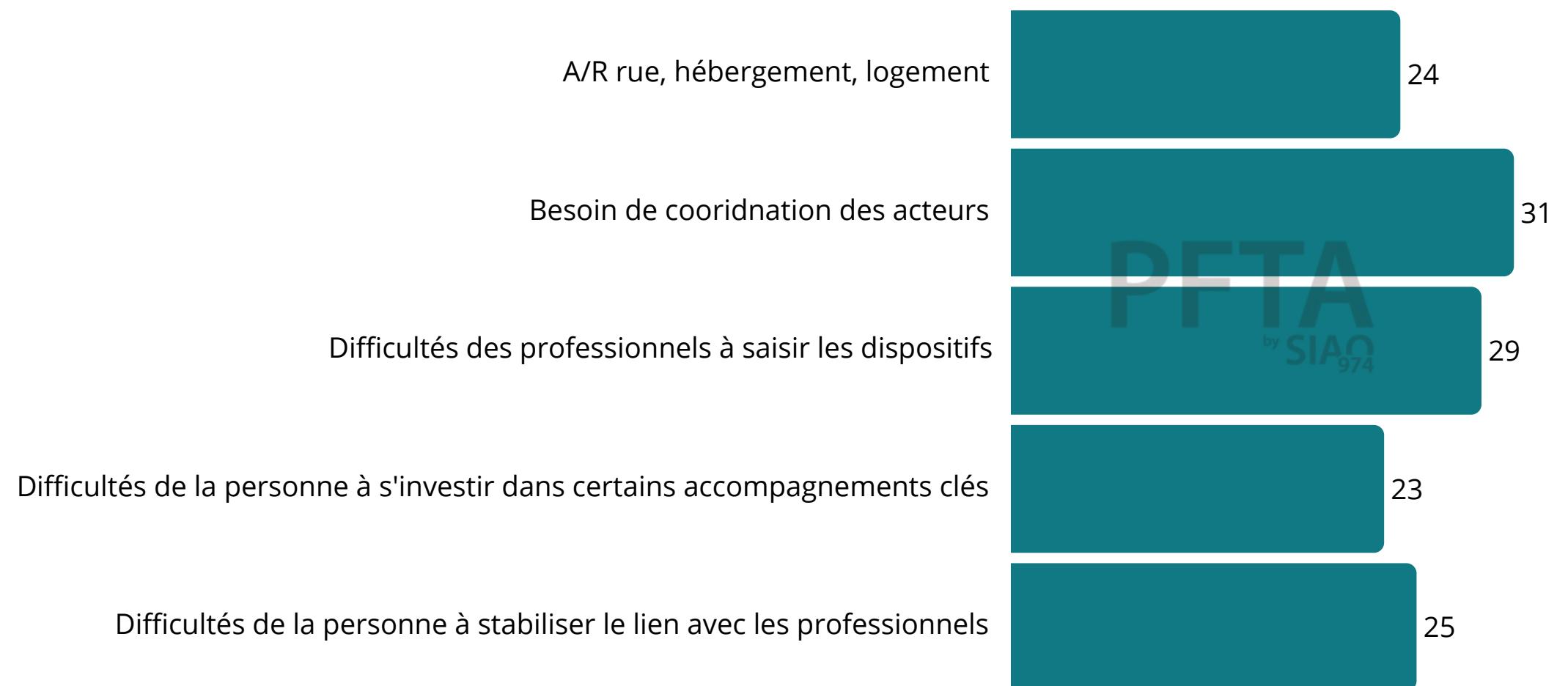
Les situations au moment de la saisine



PFTA
by SIAO₉₇₄

- 40% des demandes concernent des personnes à la rue
- 2 personnes accompagnées propriétaires d'un bien immobilier (insalubre), c'est une nouveauté cette année.
- 15% des personnes sont hébergées dans une structure rattachée au SIAO

Les indicateurs de complexité



1 seul critère de complexité suffit pour saisir la PFTA.

En 2024, 6 situations ont coché les 5 critères de complexité. Les 2 critères les plus souvent cochés sont le besoin de coordination (77,5%) et la difficulté des professionnels à saisir les dispositifs d'accompagnement dédiées aux besoins de la personne (72,5%). Ces constats démontrent la pertinence de l'existence de cette plateforme de coordination.

Les réponses apportées en 2024

29 situations coordonnées simultanément

41 nouvelles saisines dont **18 entrées effectives en PFTA**

23 préconisations/réorientations qui ont favorisé la stabilisation des situations

8 refus avec préconisations

3 situations clôturées suite à un **décès**

5 fonctions conseil

25 investigations finalisées et **14 en cours** au 31/12/24

22 instances collectives et réunions de coordination

53 entretiens individuels

+ de 500 fonctions conseil “supports” auprès des partenaires/professionnels

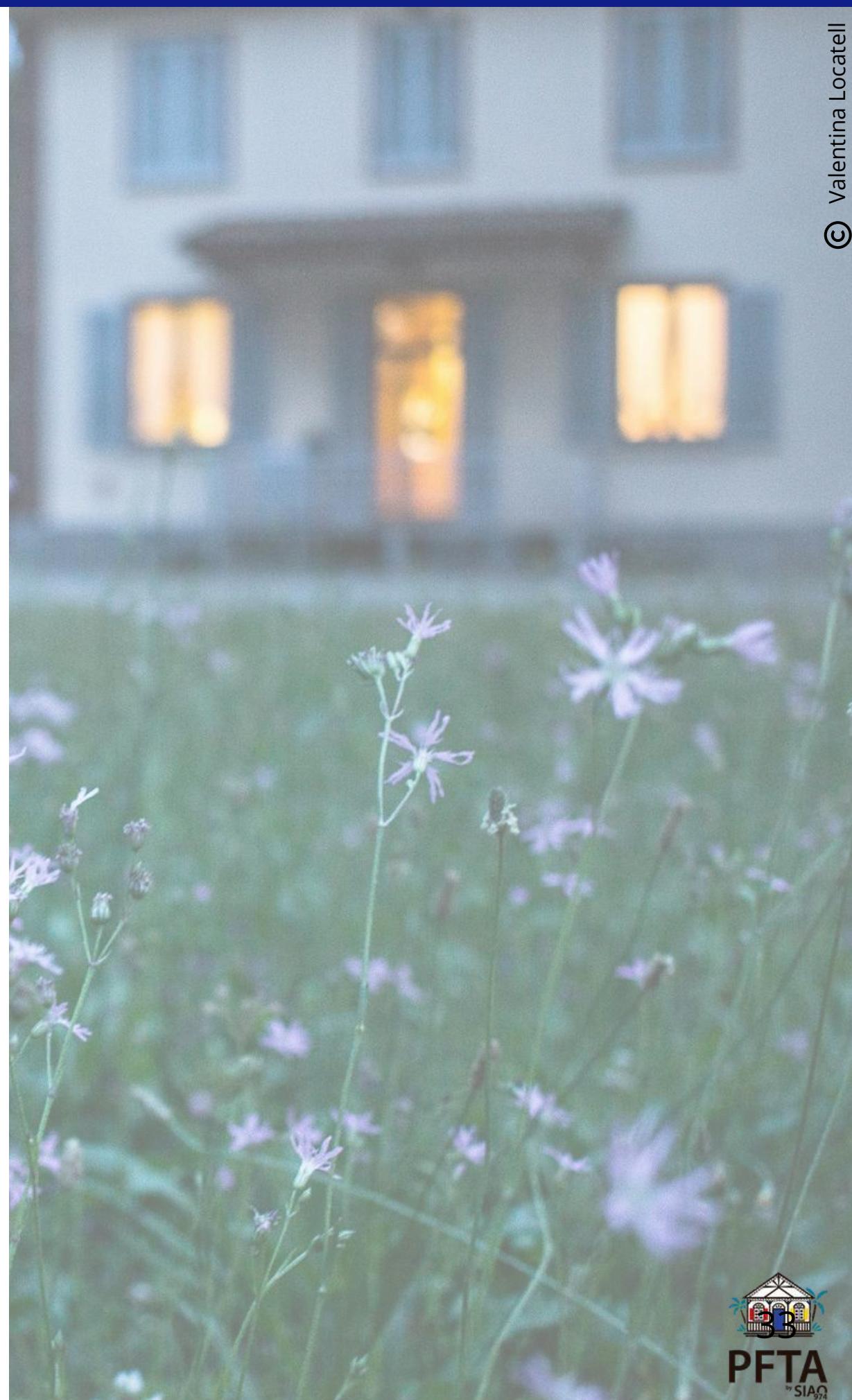
14 personnes suivies par le travailleur social mesures dédiées

10 mises à l'abri (structure d'urgence ou unité de soins)

7 personnes ont accédé à un logement (social/privé)

6 maintiens dans le logement

5 mesures ASLL fléchées PFTA



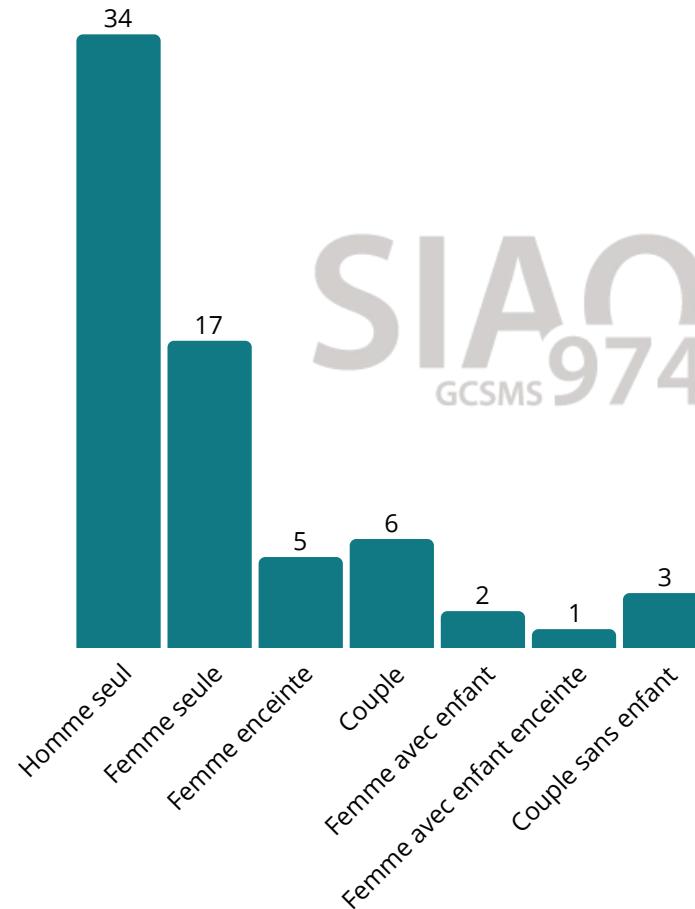


Référent Jeunes

Les chiffres clés 2024

Le référent jeunes a traité les 82 demandes reçues

Typologie des jeunes suivis

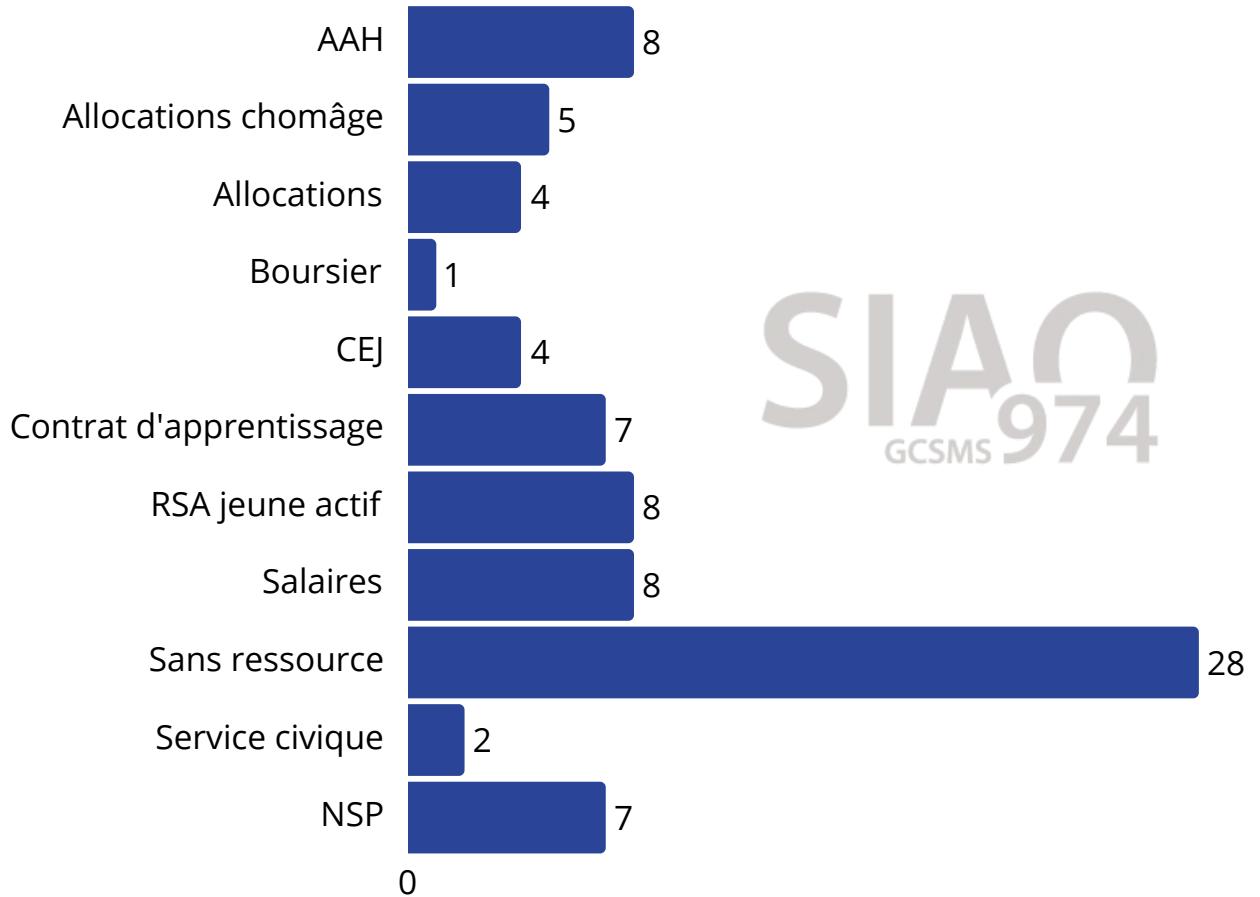


Les jeunes en rupture d'hébergement représentent 77% des situations.

Les hommes seuls (55%) sont le plus représentés.

SIAO
GCSMS 974

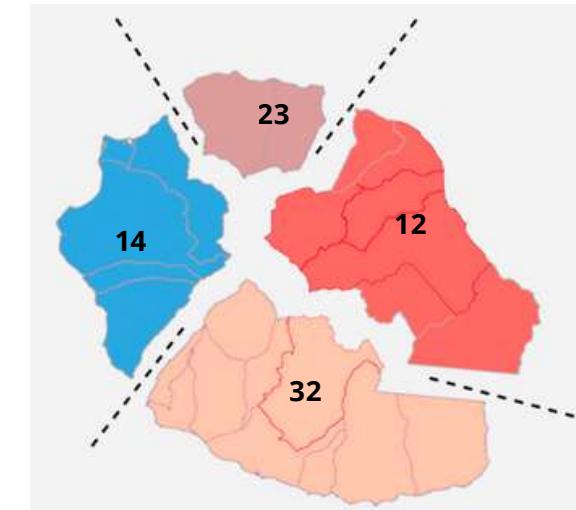
Situations financières



Près de la moitié des jeunes est sans ressource.
Sur les 28 jeunes sans ressource:

- 12 ne sont pas suivis par la Mission Locale.
- 11 ont eu un accompagnement de l'aide sociale à l'enfance
- 5 sont porteurs d'un handicap lié à des problèmes de santé mentale. Aucun n'est reconnu par la MDPH.

Secteur d'origine des demandes



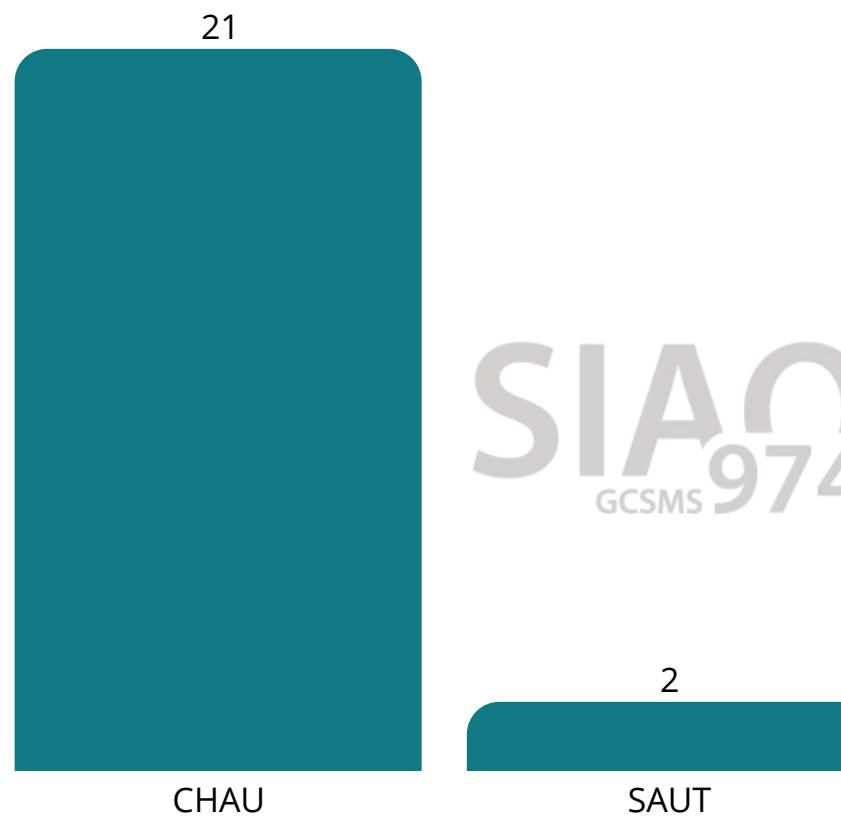
Les jeunes proviennent majoritairement des secteurs Sud et Nord.

Plusieurs raisons possibles peuvent expliquer cette différence :

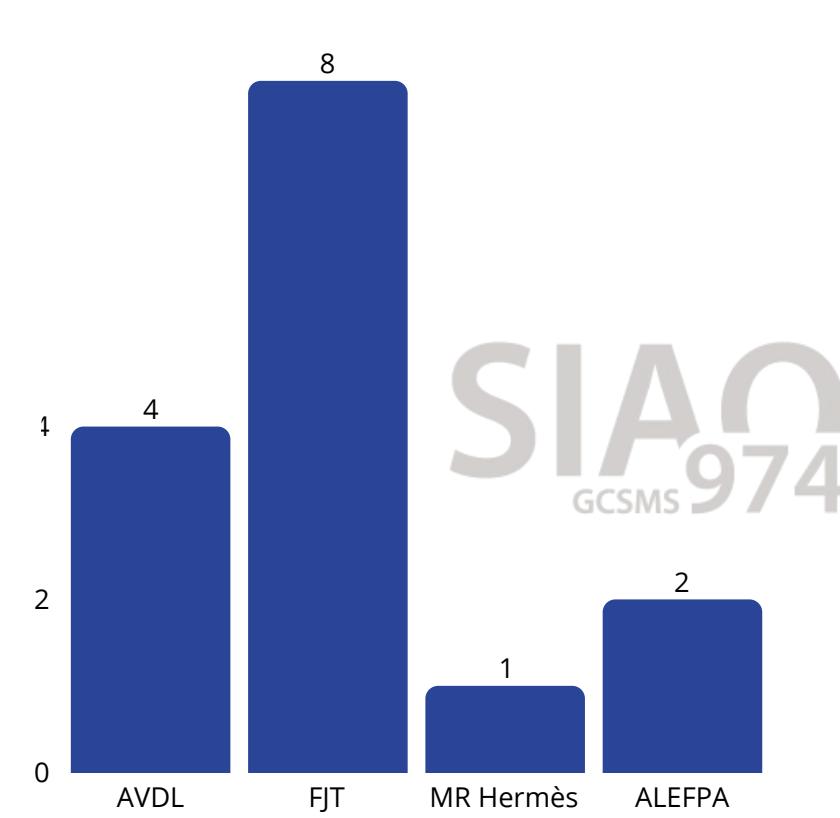
- Un regroupement des dispositifs de droits communs (CCAS, Boutiques Solidarités, ...) qui facilitent les démarches
- Une plus forte densité de population sur ces zones urbaines

Orientations/ Préconisations

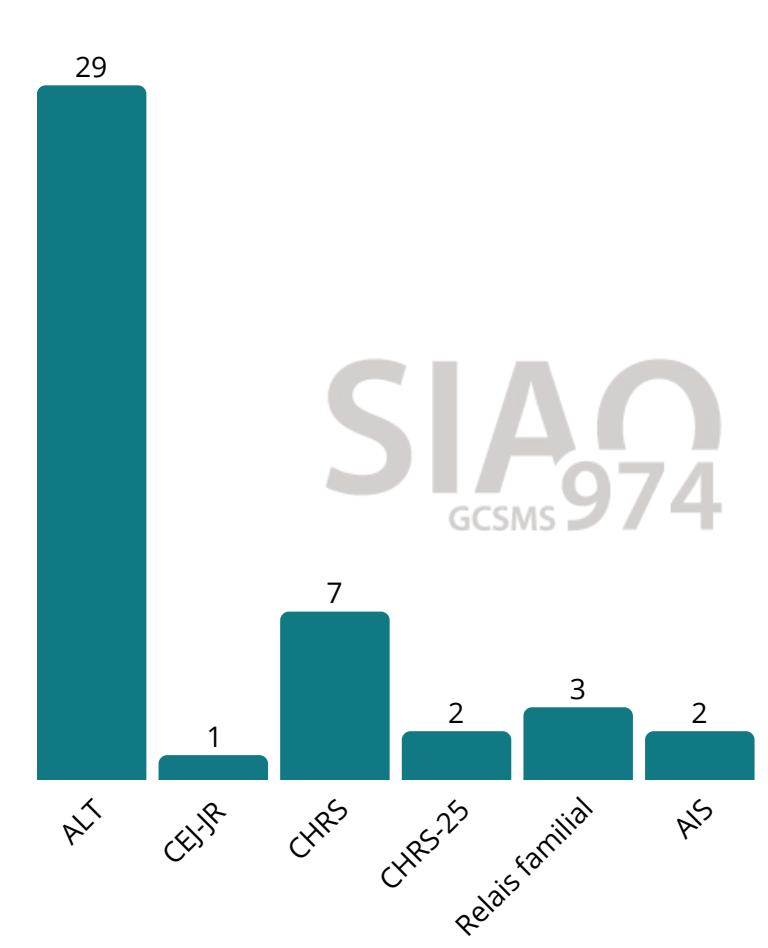
URGENCE



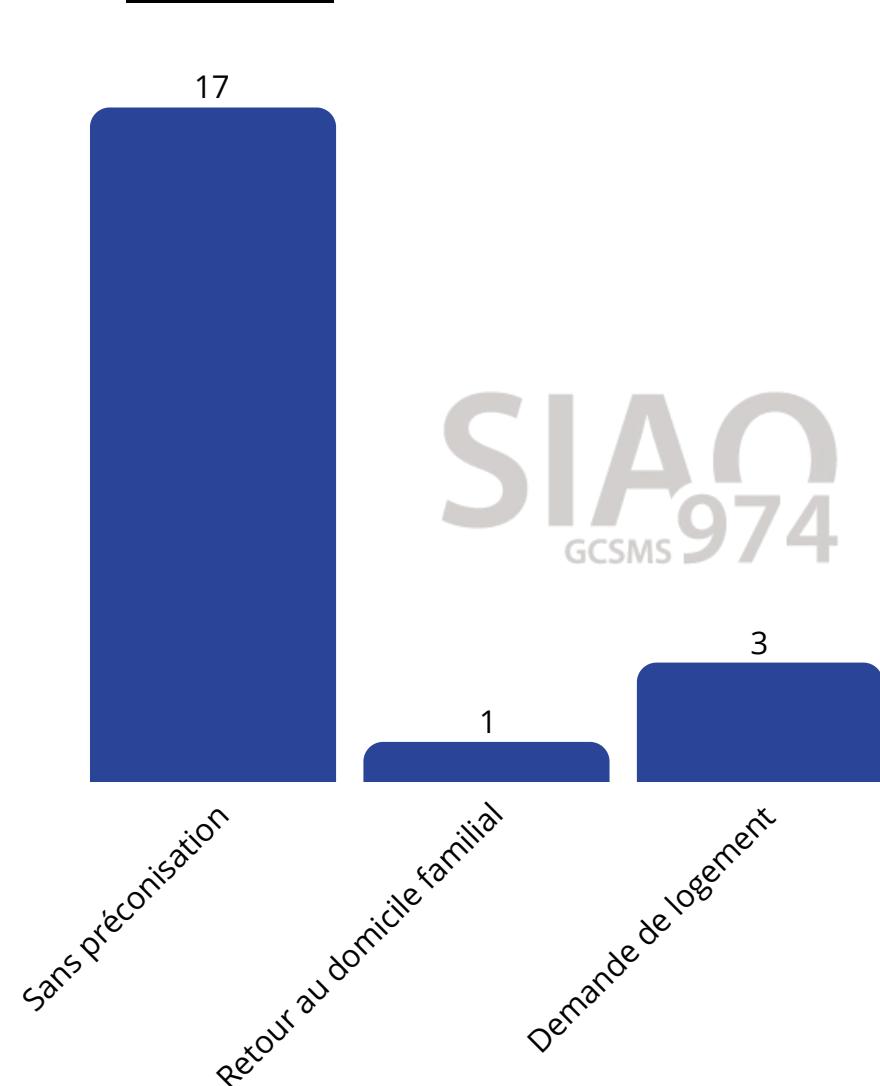
LOGEMENT



INSERTION



AUTRES



Pour les 17 jeunes "sans préconisation":

6 ont été accueillis sur des CHAU ou PGH

1 retour au domicile à la suite d'une évaluation approfondie (pas de VIF/ pas d'ASE) et respectant le choix de la personne.

4 sont injoignables, non localisés et n'ont pas de référent

1 a été orienté en PFTA

2 sont en rupture d'hébergement liés à des problèmes de santé mental

3 n'avaient plus de lien avec le seul travailleur social.

Conclusion

Conclusion et recommandations générales

Le **module-offre** impulsé par la DIHAL, en cours de finalisation va favoriser une **meilleure lisibilité en matière de gestion des flux et des places en hébergement et en logement** par le SIAO sur le territoire.

La **coordination de la veille sociale sur le territoire** doit être renforcée afin d'améliorer la lisibilité des situations des personnes en errance et à la rue et faciliter une meilleure articulation entre le SIAO, les services de la DEETS et les acteurs missionnés pour les maraudes.

Le renforcement de la contribution à l'observation sociale doit permettre une vision plus fine des besoins d'accompagnement des publics dits grands marginaux.

Le ralentissement en 2023 puis la suspension du dispositif tel que la Parenthèse en 2024 impacte fortement les réponses à apporter au **public de grands marginaux sur notre territoire. 40%** des situations de la PFTA qui traite **des cas les plus complexes proviennent directement de la rue** ; 491 demandes de jeunes au 115 pour cette seule année.

Nous constatons d'année en année, une **nécessité d'un appui et d'une collaboration** avec certains dispositifs de **d'autres champs** dans le traitement des situations en AHI, **de plus en plus complexes** (42.5% des situations de la PFTA ont une reconnaissance MDPH). En Maisons relais, les premiers prescripteurs sont les établissements en santé (hôpitaux, services d'addictologie, services en santé mentale). Tant dans ce type de structures qu'à travers les saisines de la PFTA, les situations sont de plus en plus complexes avec, une nécessité d'**étayage médical et/ou médico-social**.

Nous recensons une carence importante sur le **public jeunes** avec, la **nécessité de développer des dispositifs** pour ces jeunes. Ce public est aujourd'hui invisibilisé et avec des besoins conséquents. 491 demandes de jeunes au 115 cette année dont 34% de ces demandes qui sont connues comme étant issues de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

